

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
Total des recettes de gestion courante		1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00

TOTAL	1 107 740,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00	1 176 850,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 176 850,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	501 300,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	48 000,00	48 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	341 300,00	0,00	341 300,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	160 000,00	0,00	160 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
108 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	501 300,00	48 000,00	549 300,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	549 300,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	33 500,00		33 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	560 000,00	0,00	560 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	34 050,00	0,00	34 050,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	268 000,00	268 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		281 300,00	281 300,00
Dépenses de fonctionnement – Total	627 550,00	549 300,00	1 176 850,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 176 850,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		268 000,00	268 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
40 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		281 300,00	281 300,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	549 300,00	549 300,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	549 300,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
00 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	1 128 850,00	0,00	1 128 850,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	48 000,00	48 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 128 850,00	48 000,00	1 176 850,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			1 176 850,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	473 990,00	0,00	0,00	549 300,00	549 300,00	0,00	549 300,00	549 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	85 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	85 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	340 990,00	0,00		341 300,00	341 300,00		341 300,00	341 300,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	340 990,00	0,00	0,00	341 300,00	341 300,00	0,00	341 300,00	341 300,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	425 990,00	0,00	0,00	501 300,00	501 300,00	0,00	501 300,00	501 300,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	48 000,00			48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	48 000,00			48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								549 300,00

(1) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RP 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 204 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	473 990,00	0,00	549 300,00	549 300,00	549 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1668 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	207 990,00		281 300,00	281 300,00	281 300,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	266 000,00		268 000,00	268 000,00	268 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	473 990,00		549 300,00	549 300,00	549 300,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					549 300,00

(1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-BB pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DP 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 224 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	473 990,00	0,00	0,00	549 300,00	549 300,00	0,00	549 300,00	549 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	85 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
2313 Constructions	35 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
2315 Install., matériel et outill. technique	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	85 000,00	0,00	0,00	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	340 990,00	0,00		341 300,00	341 300,00		341 300,00	341 300,00
1641 Emprunts en euros	340 990,00	0,00		341 300,00	341 300,00		341 300,00	341 300,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses financières		340 990,00	0,00	0,00	341 300,00	341 300,00	0,00	341 300,00	341 300,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		425 990,00	0,00	0,00	501 300,00	501 300,00	0,00	501 300,00	501 300,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	48 000,00			48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	48 000,00			48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	23 000,00			23 000,00	23 000,00		23 000,00	23 000,00
13912	Subv. transf. Régions	25 000,00			25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		48 000,00			48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Credits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Credits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	473 990,00	0,00	549 300,00	549 300,00	549 300,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16440, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	207 990,00		281 300,00	281 300,00	281 300,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	266 000,00		268 000,00	268 000,00	268 000,00
280421 Privé - Biens mob., matériel et études	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
281321 Immeubles de rapport	173 000,00		175 000,00	175 000,00	175 000,00
28158 Autres inst.,matériel,outil. techniques	86 000,00		86 000,00	86 000,00	86 000,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	473 990,00		549 300,00	549 300,00	549 300,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 107 740,00	0,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00
011	Charges à caractère général (3)	33 000,00	0,00	0,00	33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6588) (3)	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00
6588	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		593 000,00	0,00	0,00	593 500,00	593 500,00	0,00	593 500,00	593 500,00
66	Charges financières	40 750,00	0,00		34 050,00	34 050,00		34 050,00	34 050,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		40 750,00	0,00	0,00	34 050,00	34 050,00		34 050,00	34 050,00
Total des dépenses réelles		633 750,00	0,00	0,00	627 550,00	627 550,00	0,00	627 550,00	627 550,00
023	Virement à la section d'investissement	207 990,00			281 300,00	281 300,00		281 300,00	281 300,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	266 000,00			268 000,00	268 000,00		268 000,00	268 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		473 990,00			549 300,00	549 300,00		549 300,00	549 300,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									1 176 850,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 107 740,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00	1 176 850,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
Total des recettes de gestion des services		1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						1 176 850,00

(1) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 167 740,00	0,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00
011	Charges à caractère général (4)	33 000,00	0,00	0,00	33 500,00	33 500,00	0,00	33 500,00	33 500,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	560 000,00	0,00		560 000,00	560 000,00	0,00	560 000,00	560 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	593 000,00	0,00	0,00	593 500,00	593 500,00	0,00	593 500,00	593 500,00
66	Charges financières	40 750,00	0,00		34 050,00	34 050,00		34 050,00	34 050,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 750,00	0,00		34 050,00	34 050,00		34 050,00	34 050,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	40 750,00	0,00	0,00	34 050,00	34 050,00		34 050,00	34 050,00
	Total des dépenses réelles	633 750,00	0,00	0,00	627 550,00	627 550,00	0,00	627 550,00	627 550,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	Virement à la section d'investissement	207 990,00			281 300,00	281 300,00		281 300,00	281 300,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	266 000,00			268 000,00	268 000,00		268 000,00	268 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	266 000,00			268 000,00	268 000,00		268 000,00	268 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		473 990,00			549 300,00	549 300,00		549 300,00	549 300,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	10 553,39
Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 553,39
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 107 740,00	0,00	1 176 850,00	1 176 850,00	1 176 850,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
752	Revenus des immeubles	276 750,00	0,00	276 750,00	276 750,00	276 750,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	764 990,00	0,00	834 100,00	834 100,00	834 100,00
75888	Autres	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
	Total des recettes de gestion des services	1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	1 059 740,00	0,00	1 128 850,00	1 128 850,00	1 128 850,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	341 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	341 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	160 000,00	0,00	0,00		501 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		341 300,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	160 000,00	0,00	0,00		160 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	34 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6596	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	34 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	834 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	834 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	533 500,00	0,00	0,00		627 550,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	33 500,00	0,00	0,00		33 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00		560 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		34 050,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	294 750,00	0,00	0,00		1 128 650,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	294 750,00	0,00	0,00		1 128 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (lignes 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 160 000,01									
1641 Emprunts en euros (total)					5 150 000,01									
MINS24811EUR (141)	Caisse Française de Financement Local	15/01/2007	2007-06-12	11/11/2008	150 000,01	F	FIXE	3,840	3,893		A	P	O	A-1
MINS24825EUR (165)	Banque Postale	21/10/2014	2015-06-02	01/10/2015	2 000 000,00	F	FIXE	2,150	2,189		T	C	O	A-1
MINS24827EUR (167)	Banque Postale	05/11/2015	2016-06-30	01/10/2016	3 000 000,00	F	FIXE	1,770	1,803		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL VIRTUAL CENTER LA - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (5)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 160 000,01									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; G : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Mentionner le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										
	Couverture ? O/N (11)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
160 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 846 184,14					341 292,09	34 016,55	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 846 184,14					341 292,09	34 016,55	0,00
MINS24811EUR (141)	N	0,00	A-1	62 860,74	6,63	F	FOXE	3,840	7 968,77	2 447,38	0,00
MINS2482SEUR (166)	N	0,00	A-1	633 333,33	4,50	F	FOXE	2,150	133 333,32	12 541,67	0,00
MINS2482TEUR (167)	N	0,00	A-1	1 150 000,07	5,50	F	FOXE	1,770	200 000,00	19 027,50	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1679 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 846 184,14					341 282,08	34 016,66	0,00	7 248,48

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents		(1) Indice zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indice zone euro	(4) Indice hors zone euro et écart d'indice dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou enadré (floor)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 846 194,14	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 6 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		19/12/2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	19/12/2022
L	Frais d'études et d'insertion non suivis de travaux	5	19/12/2022
L	Subventions d'équipement < 10 000 ?	5	19/12/2022
L	Subventions d'équipement >= 10 000 ? : Même durée que chez le bénéficiaire.	0	19/12/2022
L	Subventions d'équipement : biens, mobilier et études	5	19/12/2022
L	Subventions d'équipement : biens immobiliers et infrastructures	30	19/12/2022
L	Subventions d'équipement : équipements structurants d'intérêt national	40	19/12/2022
L	Attributions de compensation d'investissement	1	19/12/2022
L	Logiciels	5	19/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	19/12/2022
L	Agencement et aménagement de terrains	20	19/12/2022
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	19/12/2022
L	Parkings	30	19/12/2022
L	Constructions - Bâtiments en dur **	30	19/12/2022
L	Constructions - Déchèteries - Bâtiments préfabriqués **	15	19/12/2022
L	Constructions pour autrui - durée du bail	0	19/12/2022
L	Constructions - Bâtiments d'exploitation **	50	19/12/2022
L	Immobilisations, installations déchèteries	15	19/12/2022
L	Véhicules légers neufs (Voitures?)	7	19/12/2022
L	Véhicules légers (Voitures?) d'occasion	4	19/12/2022
L	Véhicules lourds neufs (camions, bennes,?)	10	19/12/2022
L	Véhicules lourds d'occasion (camions, bennes,?)	5	19/12/2022
L	Bennes déchets ménagers	7	19/12/2022
L	Autre matériel de transport	5	19/12/2022
L	Matériel informatique	5	19/12/2022
L	Matériel et mobilier	10	19/12/2022
L	Bacs déchets, composteurs et broyeurs	7	19/12/2022
L	Conteneurs déchets	10	19/12/2022
L	Matériel de spectacle	10	19/12/2022
L	Poteaux d'incendie	50	19/12/2022
L	Autre matériel	10	19/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					560 000,00
65748	Subvention action événementielle	Subvention organisation salons et fonctionnement de la structure	LAVAL VIRTUAL	Association	560 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	389 300,00	389 300,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	549 300,00	549 300,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	160 000,00	160 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		389 300,00	I 389 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	341 300,00	341 300,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	341 300,00	341 300,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		48 000,00	48 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées opte résultat	48 000,00	48 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		549 300,00	III 549 300,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		549 300,00	549 300,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	7 000,00	7 000,00
281321	Immeubles de rapport	175 000,00	175 000,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	86 000,00	86 000,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	281 300,00	281 300,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 56

Nombre de suffrages exprimés : 71

VOTES :

Pour : 52

Contre : 10

Abstentions : 9

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par Le Président (1),

A Laval, le 15/12/2025

Délibéré par l'assemblée Le conseil communautaire(2), réunie en session Conseil communautaire

A Laval, le 15/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

CHARBONNIER James	
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludivine	
LEFORT Christian	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LHOTELLIER Hervé	
LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
Nom et prénom du signataire	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PÉNIGUEL Patrick	
RENIÉ Henri	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200098

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : PDELM LA (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	48
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	49
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	50
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	51
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	52

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes G2.1 et G2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1058)	19 889 700,00	19 889 700,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
Total de la section d'investissement (2)		19 889 700,00	19 889 700,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	19 946 000,00	19 946 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		19 946 000,00	19 946 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		39 835 700,00	39 835 700,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
PRESENTATION DES AP VOTEES			B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)			
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00	66 700,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	17 108 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00	19 823 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		17 108 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00	19 823 000,00

TOTAL	17 174 700,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00	19 889 700,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					19 889 700,00

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations regues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00

TOTAL	17 174 700,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00	19 889 700,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					19 889 700,00
---	--	--	--	--	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	-2 563 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens regus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	950 000,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 680 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		950 000,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 680 000,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		958 000,00	0,00	2 683 000,00	2 683 000,00	2 683 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	8 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		16 308 000,00		17 263 000,00	17 263 000,00	17 263 000,00

TOTAL	17 266 000,00	0,00	19 946 000,00	19 946 000,00	19 946 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 946 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	17 108 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00	19 823 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	8 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		17 116 000,00		19 826 000,00	19 826 000,00	19 826 000,00

TOTAL	17 266 000,00	0,00	19 946 000,00	19 946 000,00	19 946 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 946 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-2 563 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	----------------------	--

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00	66 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		19 823 000,00	19 823 000,00
108 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	66 700,00	19 823 000,00	19 889 700,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 889 700,00
---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	2 680 000,00		2 680 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		3 000,00	3 000,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		17 260 000,00	17 260 000,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	2 683 000,00	17 263 000,00	19 946 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 946 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (recues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 629 700,00	0,00	2 629 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		17 260 000,00	17 260 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	2 629 700,00	17 260 000,00	19 889 700,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	19 889 700,00
---	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
00 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00		120 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		19 823 000,00	19 823 000,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		3 000,00	3 000,00
Recettes de fonctionnement – Total	120 000,00	19 826 000,00	19 946 000,00

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			19 946 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	17 174 700,00	0,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00		66 700,00	66 700,00		66 700,00	66 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	0,00	66 700,00	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	66 700,00	0,00	0,00	66 700,00	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	17 108 000,00			19 823 000,00	19 823 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	17 108 000,00			19 823 000,00	19 823 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								19 889 700,00

(1) Voir état N-1 pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 040 « RP 042 »).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 041 « RI 041 »).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	17 174 700,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00	19 889 700,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					19 889 700,00

(1) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-BB pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/ 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	17 174 700,00	0,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	66 700,00	0,00		66 700,00	66 700,00		66 700,00	66 700,00
1641 Emprunts en euros	66 700,00	0,00		66 700,00	66 700,00		66 700,00	66 700,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	66 700,00	0,00	0,00	66 700,00	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles	66 700,00	0,00	0,00	66 700,00	66 700,00	0,00	66 700,00	66 700,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	17 108 000,00			19 823 000,00	19 823 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	17 108 000,00			19 823 000,00	19 823 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00
3355 Travaux	17 108 000,00			19 823 000,00	19 823 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	17 108 000,00			19 823 000,00	19 823 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	17 174 700,00	0,00	19 889 700,00	19 889 700,00	19 889 700,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
1641 Emprunts en euros	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16448, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	874 700,00	0,00	2 629 700,00	2 629 700,00	2 629 700,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00
3355 Travaux	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	16 300 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00	17 260 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16448.

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	17 266 000,00	0,00	0,00	19 946 000,00	19 946 000,00	2 200 000,00	17 746 000,00	19 946 000,00
011	Charges à caractère général (3)	950 000,00	0,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 200 000,00	480 000,00	2 680 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	950 000,00	0,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 200 000,00	480 000,00	2 680 000,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	8 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses réelles	958 000,00	0,00	0,00	2 683 000,00	2 683 000,00	2 200 000,00	483 000,00	2 683 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	16 300 000,00			17 260 000,00	17 260 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	8 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
	Total des dépenses d'ordre	16 308 000,00			17 263 000,00	17 263 000,00		17 263 000,00	17 263 000,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									19 946 000,00

- (1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	17 266 000,00	0,00	19 946 000,00	19 946 000,00	19 946 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	17 108 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00	19 823 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	8 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des recettes d'ordre	17 116 000,00		19 826 000,00	19 826 000,00	19 826 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						19 946 000,00

(1) Voir état HS pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	17 266 000,00	0,00	0,00	19 946 000,00	19 946 000,00	2 200 000,00	17 746 000,00	19 946 000,00
011	Charges à caractère général (4)	950 000,00	0,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 200 000,00	480 000,00	2 680 000,00
6015	Terrains à aménager	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	850 000,00	0,00		2 580 000,00	2 580 000,00	2 200 000,00	380 000,00	2 580 000,00
608	Frais sur terrains en cours aménagement	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		950 000,00	0,00	0,00	2 680 000,00	2 680 000,00	2 200 000,00	480 000,00	2 680 000,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		8 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses réelles		958 000,00	0,00	0,00	2 683 000,00	2 683 000,00	2 200 000,00	483 000,00	2 683 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	16 300 000,00			17 260 000,00	17 260 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00
7133	Variat* en-cours de production biens	16 300 000,00			17 260 000,00	17 260 000,00		17 260 000,00	17 260 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	8 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Total des dépenses d'ordre		16 308 000,00			17 263 000,00	17 263 000,00		17 263 000,00	17 263 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	1 423,90
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 423,90
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres D16 et D17.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (CP 042 = RI 040) (CP 043 = RP 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	17 266 000,00	0,00	19 946 000,00	19 946 000,00	19 946 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
7015	Ventes de terrains aménagés	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	150 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	17 108 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00	19 823 000,00
7133	Variat* en-cours de production biens	17 108 000,00		19 823 000,00	19 823 000,00	19 823 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	8 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
796	Transferts charges financières	8 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Total des recettes d'ordre	17 116 000,00		19 826 000,00	19 826 000,00	19 826 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état V-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 042) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	66 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	66 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	2 629 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 629 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		66 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		66 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		2 629 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 629 700,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	2 680 000,00	0,00	0,00	0,00		2 683 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 680 000,00	0,00	0,00	0,00		2 680 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6566	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00		120 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

B1.2 – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (MOIS 16443 ET 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00									
1215181 (2PDELM)	Caisse Dépôts et Consignations	19/01/2012	2012-05-01	01/08/2012	1 000 000,00	V	EURIBOR3M	2,360	2,093		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Devise	Périodicité des remboursements (8)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial									
								Niveau de taux (6)	Taux actuariel								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					1 000 000,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 26 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										
	Couverture ? O/N (11)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
160 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		99 999,93					66 666,68	2 888,86	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		99 999,93					66 666,68	2 888,86	0,00
1215181 (2PDELM)	N	0,00	A-1	99 999,93	1,33	V	EURBOR3M	3,776	66 666,68	2 888,86	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PDELM LA - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		98 988,83					98 988,88	2 888,88	0,00	218,38

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077G du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 758.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacents		(1) Indice zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre les indices	(3) Ecart d'indice zone euro	(4) Indice hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (bénéfice unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	99 999,83	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 6 cappé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	66 700,00	66 700,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	17 260 000,00	17 260 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	17 193 300,00	17 193 300,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		66 700,00	I 66 700,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 700,00	66 700,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	66 700,00	66 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées opte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		17 260 000,00	III 17 260 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		17 260 000,00	17 260 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
3355	Travaux	17 260 000,00	17 260 000,00
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 56

Nombre de suffrages exprimés : 71

VOTES :

Pour : 52

Contre : 10

Abstentions : 9

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par Le Président (1),

A Laval, le 15/12/2025

Délibéré par l'assemblée Le conseil communautaire(2), réunie en session Conseil communautaire

A Laval, le 15/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

CHARBONNIER James	
CHAUVELIER Lucie	
CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIERE Chantal	
GUESNE Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUME Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludvine	
LEFORT Christian	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LHOTELLIER Hervé	
LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
Nom et prénom du signataire	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PÉNIGUEL Patrick	
RENIÉ Henri	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAINE Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Laval, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20008339200130	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT ETABLISSEMENT PUBLIC LAVAL AGGLOMERATION
--	--

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LAVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : EAU REGIE LA (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes**A - Eléments du bilan**

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	26
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	27
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	28
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	29
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	30
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	31
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	32
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	33
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	36
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2234-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	15 214 340,00	15 214 340,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
O	=	=	=
R	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	15 214 340,00	15 214 340,00
T			
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	11 998 500,00	11 998 500,00
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
O	=	=	=
R	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	11 998 500,00	11 998 500,00
T			
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	27 212 840,00	27 212 840,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	6 752 250,00	0,00	7 589 850,00	7 589 850,00	7 589 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 707 630,00	0,00	1 828 400,00	1 828 400,00	1 828 400,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	45 210,00	0,00	47 000,00	47 000,00	47 000,00
Total des dépenses de gestion des services		9 805 090,00	0,00	10 765 250,00	10 765 250,00	10 765 250,00
66	Charges financières	498 200,00	0,00	1 033 750,00	1 033 750,00	1 033 750,00
67	Charges exceptionnelles	82 000,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		10 385 290,00	0,00	11 880 000,00	11 880 000,00	11 880 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	458 340,00		407 340,00	407 340,00	407 340,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 813 000,00		2 927 000,00	2 927 000,00	2 927 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 271 340,00		3 334 340,00	3 334 340,00	3 334 340,00
TOTAL		13 656 630,00	0,00	15 214 340,00	15 214 340,00	15 214 340,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 214 340,00
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 973 300,00	0,00	14 455 000,00	14 455 000,00	14 455 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	53 000,00	0,00	84 500,00	84 500,00	84 500,00
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	72 000,00
Total des recettes de gestion des services		13 094 800,00	0,00	14 614 000,00	14 614 000,00	14 614 000,00
76	Produits financiers	830,00	0,00	340,00	340,00	340,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		13 095 630,00	0,00	14 614 340,00	14 614 340,00	14 614 340,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	501 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		501 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL		13 656 630,00	0,00	15 214 340,00	15 214 340,00	15 214 340,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 214 340,00
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 734 340,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	370 000,00	0,00	153 000,00	153 000,00	153 000,00
21	Immobilisations corporelles	321 000,00	0,00	795 000,00	795 000,00	795 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	16 652 000,00	0,00	8 390 000,00	8 390 000,00	8 390 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 343 000,00	0,00	9 338 000,00	9 338 000,00	9 338 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	803 760,00	0,00	1 760 500,00	1 760 500,00	1 760 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses Imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	803 760,00	0,00	1 760 500,00	1 760 500,00	1 760 500,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 146 760,00	0,00	11 098 500,00	11 098 500,00	11 098 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	501 000,00		600 000,00	600 000,00	600 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 501 000,00		900 000,00	900 000,00	900 000,00
	TOTAL	20 707 760,00	0,00	11 998 500,00	11 998 500,00	11 998 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 998 500,00
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 025 460,00	0,00	6 952 740,00	6 952 740,00	6 952 740,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	15 425 460,00	0,00	8 352 740,00	8 352 740,00	8 352 740,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 960,00	0,00	11 420,00	11 420,00	11 420,00
	Total des recettes financières	10 960,00	0,00	11 420,00	11 420,00	11 420,00

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	15 436 420,00	0,00	8 364 160,00	8 364 160,00	8 364 160,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	458 340,00		407 340,00	407 340,00	407 340,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	2 813 000,00		2 927 000,00	2 927 000,00	2 927 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 000 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 271 340,00		3 634 340,00	3 634 340,00	3 634 340,00
	TOTAL	20 707 760,00	0,00	11 998 500,00	11 998 500,00	11 998 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 998 500,00
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 734 340,00
---	---------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 589 850,00		7 589 850,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 828 400,00		1 828 400,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00		1 300 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00		47 000,00
66	Charges financières	1 033 750,00	0,00	1 033 750,00
67	Charges exceptionnelles	81 000,00	0,00	81 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	2 927 000,00	2 927 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		407 340,00	407 340,00
	Dépenses d'exploitation – Total	11 880 000,00	3 334 340,00	15 214 340,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 214 340,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	600 000,00	600 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 760 500,00	0,00	1 760 500,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	153 000,00	0,00	153 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	795 000,00	0,00	795 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	8 390 000,00	300 000,00	8 690 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	11 098 500,00	900 000,00	11 998 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 998 500,00
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 500,00		2 500,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 455 000,00		14 455 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	84 500,00		84 500,00
75	Autres produits de gestion courante	72 000,00		72 000,00
76	Produits financiers	340,00	0,00	340,00
77	Produits exceptionnels	0,00	600 000,00	600 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		14 614 340,00	600 000,00	15 214 340,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

-

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 214 340,00
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 952 740,00	0,00	6 952 740,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	11 420,00	0,00	11 420,00
28	Amortissement des immobilisations		2 927 000,00	2 927 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		407 340,00	407 340,00
Recettes d'investissement – Total		8 364 160,00	3 634 340,00	11 998 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

-

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

-

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 998 500,00
---	----------------------

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	6 752 250,00	7 589 850,00	7 589 850,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	10 000,00	10 000,00
605	Achats d'eau	82 000,00	82 000,00	82 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	826 000,00	561 000,00	561 000,00
6062	Produits de traitement	510 000,00	560 000,00	560 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équi	218 000,00	190 500,00	190 500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6066	Carburants	20 000,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	200,00	200,00
6071	Compteurs	100 000,00	145 000,00	145 000,00
6078	Autres marchandises	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6132	Locations immobilières	57 000,00	57 000,00	57 000,00
6135	Locations mobilières	32 000,00	32 000,00	32 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	20 000,00	20 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	31 000,00	30 000,00	30 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	22 000,00	22 000,00	22 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	42 500,00	33 000,00	33 000,00
6156	Maintenance	88 100,00	86 600,00	86 600,00
6168	Autres	28 700,00	30 000,00	30 000,00
617	Etudes et recherches	52 500,00	135 600,00	135 600,00
618	Divers	39 600,00	40 100,00	40 100,00
6226	Honoraires	19 000,00	18 000,00	18 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6228	Divers	1 915 000,00	2 670 000,00	2 670 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00	3 000,00	3 000,00
6237	Publications	38 000,00	17 000,00	17 000,00
6241	Transports sur achats	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 100,00	4 100,00	4 100,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	34 000,00	34 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 800,00	7 800,00	7 800,00
6281	Concours divers (cotisations)	44 000,00	45 000,00	45 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	207 500,00	308 000,00	308 000,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	81 000,00	82 000,00	82 000,00
6288	Autres	191 450,00	156 450,00	156 450,00
6356	Redevances occupat* domaine public	300,00	300,00	300,00
6358	Autres droits	2 000,00	2 000,00	2 000,00
63711	Redevance pour prélèvement sur la ressource	270 000,00	270 000,00	270 000,00
63712	Redevance pour la performance des réseaux	0,00	150 000,00	150 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 701 200,00	1 701 200,00	1 701 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 707 630,00	1 828 400,00	1 828 400,00
6218	Autre personnel extérieur	37 000,00	30 900,00	30 900,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 300,00	4 800,00	4 800,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 048 000,00	1 070 500,00	1 070 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	340 000,00	377 200,00	377 200,00
6452	Cotisations aux mutuelles	27 500,00	44 500,00	44 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 000,00	236 700,00	236 700,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	22 000,00	23 300,00	23 300,00
6458	Cotisations* autres organismes sociaux	0,00	4 000,00	4 000,00
6474	Versement aux autres œuvres sociales	9 230,00	9 900,00	9 900,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 600,00	5 600,00	5 600,00
6478	Autres charges sociales diverses	13 000,00	15 000,00	15 000,00
648	Autres charges de personnel	3 000,00	6 000,00	6 000,00
014	Atténuations de produits (7)	1 300 000,00	1 300 000,00	1 300 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 300 000,00	0,00	0,00
701269	Reversement à l'agence de l'eau - Redeva	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	45 210,00	47 000,00	47 000,00
6512	Droits d'utilisat* - Informatique nuage	6 000,00	6 000,00	6 000,00

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6518	Autres	39 200,00	41 000,00	41 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		9 805 090,00	10 765 250,00	10 765 250,00
66	Charges financières (b) (8)	498 200,00	1 033 750,00	1 033 750,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	493 200,00	1 033 750,00	1 033 750,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6688	Autre	5 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	82 000,00	81 000,00	81 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	46 000,00	45 000,00	45 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Depenses Imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		10 385 290,00	11 880 000,00	11 880 000,00
023	Virement à la section d'investissement	458 340,00	407 340,00	407 340,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (11) (12)	2 813 000,00	2 927 000,00	2 927 000,00
0811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 813 000,00	2 927 000,00	2 927 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 271 340,00	3 334 340,00	3 334 340,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 271 340,00	3 334 340,00	3 334 340,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 656 630,00	15 214 340,00	15 214 340,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 214 340,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	56 882,08
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	56 882,08
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
64198	Autres remboursements	2 500,00	2 500,00	2 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 973 300,00	14 455 000,00	14 455 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	9 748 300,00	11 225 000,00	11 225 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	1 300 000,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau pota	0,00	1 300 000,00	1 300 000,00
70128	Autres taxes et redevances	1 700 000,00	1 700 000,00	1 700 000,00
704	Travaux	200 000,00	200 000,00	200 000,00
7068	Autres prestations de services	25 000,00	30 000,00	30 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	53 000,00	84 500,00	84 500,00
747	Subv. et participat* collectivités	20 000,00	51 500,00	51 500,00
748	Autres subventions d'exploitation	33 000,00	33 000,00	33 000,00
75	Autres produits de gestion courante	66 000,00	72 000,00	72 000,00
752	Revenus des immeubles	66 000,00	70 000,00	70 000,00
7588	Autres	0,00	2 000,00	2 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		13 094 800,00	14 614 000,00	14 614 000,00
76	Produits financiers (b)	830,00	340,00	340,00
7621	Prod. immo. fin. - encaissées à échéance	830,00	340,00	340,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		13 095 630,00	14 614 340,00	14 614 340,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (9)	561 000,00	600 000,00	600 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	561 000,00	600 000,00	600 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		561 000,00	600 000,00	600 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 656 630,00	15 214 340,00	15 214 340,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	15 214 340,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 43.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	370 000,00	153 000,00	153 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	320 000,00	103 000,00	103 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	321 000,00	795 000,00	795 000,00
2111	Terrains nus	0,00	200 000,00	200 000,00
2154	Matériel industriel	191 000,00	96 000,00	96 000,00
2182	Matériel de transport	100 000,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	9 000,00	9 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	460 000,00	460 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	16 652 000,00	8 390 000,00	8 390 000,00
2313	Constructions	10 933 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
2315	Installat*, matériel et outillage technl	5 719 000,00	5 590 000,00	5 590 000,00
Total des dépenses d'équipement		17 343 000,00	9 338 000,00	9 338 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	803 760,00	1 760 500,00	1 760 500,00
1641	Emprunts en euros	792 030,00	1 748 700,00	1 748 700,00
1661	Autres emprunts	11 730,00	11 800,00	11 800,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		803 760,00	1 760 500,00	1 760 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		18 146 760,00	11 098 500,00	11 098 500,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (7) (8)	561 000,00	600 000,00	600 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	561 000,00	600 000,00	600 000,00
130111	Sub. éqpt cpte résult. Agence de l'eau	119 000,00	116 000,00	116 000,00
130118	Sub. éqpt cpte résult. Autres	12 000,00	13 000,00	13 000,00
13012	Sub. éqpt cpte résult. Régions	24 000,00	24 000,00	24 000,00
13013	Sub. éqpt cpte résult. Départements	313 000,00	354 000,00	354 000,00
13014	Sub. éqpt cpte résult. Communes	17 000,00	17 000,00	17 000,00
13015	Sub. éqpt cpte résult. Groupements	13 000,00	13 000,00	13 000,00
130188	des tiers	62 000,00	62 000,00	62 000,00
13033	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 000 000,00	300 000,00	300 000,00
2313	Constructions	2 000 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 561 000,00	900 000,00	900 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		20 707 760,00	11 998 500,00	11 998 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 998 500,00
--	---------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
1313	Subv. éqpt Départements	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 025 460,00	6 952 740,00	6 952 740,00
1641	Emprunts en euros	14 025 460,00	6 952 740,00	6 952 740,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		15 425 460,00	8 352 740,00	8 352 740,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,regie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 960,00	11 420,00	11 420,00
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 960,00	11 420,00	11 420,00
Total des recettes financières		10 960,00	11 420,00	11 420,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		15 436 420,00	8 364 160,00	8 364 160,00
021	Virement de la section d'exploitation	458 340,00	407 340,00	407 340,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (8) (7)	2 813 000,00	2 827 000,00	2 827 000,00
28031	Frais d'études	30 000,00	30 000,00	30 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00	60 000,00	60 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	2 000,00	1 000,00	1 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28131	Bâtiments	90 000,00	88 000,00	88 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	90 000,00	130 000,00	130 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 140 000,00	1 165 000,00	1 165 000,00
28154	Matériel Industriel	78 000,00	98 000,00	98 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	105 000,00	187 000,00	187 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	357 000,00	334 000,00	334 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mat)	670 000,00	670 000,00	670 000,00
28178	Autres Immos corporelles (mat)	15 000,00	12 000,00	12 000,00
28182	Matériel de transport	95 000,00	113 000,00	113 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 000,00	13 000,00	13 000,00
28184	Mobilier	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28188	Autres	4 000,00	4 000,00	4 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 271 340,00	3 334 340,00	3 334 340,00
041	Opérations patrimoniales (8)	2 000 000,00	300 000,00	300 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	2 000 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		5 271 340,00	3 634 340,00	3 634 340,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		20 707 760,00	11 998 500,00	11 998 500,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00	
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00	
		=

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			11 998 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					24 761 039,04									
1641 Emprunts en euros (total)					24 761 039,04									
00075330720 (5-130-1)	CA-CIB	06/06/2015	2011-09-01	10/12/2011	75 000,00	F	FIXE	4,310	4,337		T	P	O	A-1
00391000775787-02 (9-860-1)	Credit Mutuel	28/07/2010	2010-08-10	10/02/2011	490 000,00	F	FIXE	3,910	3,945		S	P	O	A-1
100476102/001 (198)	Société Générale	01/12/2024	2024-12-31	31/03/2025	1 875 000,00	V	EURIBOR3M	3,458	2,975		T	C	N	A-1
1301778 (238-082-1)	Caisse Dépôts et Consignations	02/01/2014	2014-03-26	01/03/2015	250 000,00	V	LIVRETA	2,250	2,043		A	C	O	A-1
381 633480 011 11 (10-082-1)	Credit Mutuel	06/11/2007	2008-09-26	25/11/2008	585 000,00	F	FIXE	4,670	4,994		A	P	O	A-1
381 633480 012 12 (11-082-1)	Credit Mutuel	16/12/2011	2011-12-20	15/03/2012	300 000,00	F	FIXE	5,190	5,300		T	P	O	A-1
467009 (467009-1)	Credit Mutuel	07/07/2006	2021-01-01	06/01/2021	113 144,83	V	TECOS	-0,380	0,996		T	P	N	A-1
5532949 (196)	Caisse Dépôts et Consignations	18/07/2023	2024-09-16	01/02/2026	5 000 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,162		T	P	O	A-1
56309303 (193)	Credit Mutuel	10/05/2022	2022-12-02	01/01/2023	10 000 000,00	F	FIXE	1,600	1,618		T	P	O	A-1
5633709 (197)	Caisse Dépôts et Consignations	01/12/2024	2024-12-31	01/04/2025	5 625 000,00	V	LIVRETA	3,400	2,220		T	C	N	A-1
634767 (634767-1)	Credit Mutuel	09/12/2011	2021-01-01	15/03/2021	251 894,21	F	FIXE	4,400	4,548		T	P	N	A-1
MON624816EUR (7-860-1)	Caisse Française de Financement Local	06/12/2006	2006-12-20	01/05/2007	196 000,00	F	FIXE	4,110	4,113		A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					183 762,44									
1681 Autres emprunts (total)					183 752,44									
130125402 (9-960-1)	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	26/11/2012	2014-05-07	31/01/2015	183 752,44	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					24 944 791,48									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire I0GB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										
	Couverture ? O/N (10)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
180 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
184 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		21 800 064,42					1 116 827,21	428 168,66	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		21 800 064,42					1 116 827,21	428 168,66	0,00
00075330720 (5-130-1)	N	0,00	A-1	4 835,74	0,69	F	FIXE	3,390	4 835,74	82,20	0,00
00381000775787-02 (8-860-1)	N	0,00	A-1	253 668,20	9,61	F	FIXE	3,910	21 179,06	9 713,40	0,00
100476/102/001 (198)	N	0,00	A-1	1 781 250,00	19,00	V	EURIBOR3M	2,974	93 750,00	45 533,57	0,00
1301778 (238-082-1)	N	0,00	A-1	140 000,00	13,17	V	LIVRETA	3,400	10 000,00	4 760,00	0,00
381 633480 011 11 (10-082-1)	N	0,00	A-1	235 096,10	6,90	F	FIXE	4,670	29 165,99	10 979,08	0,00
381 633480 012 12 (11-082-1)	N	0,00	A-1	115 773,37	5,96	V	MOYEURIBOR12M	4,480	17 211,96	4 900,17	0,00
467009 (467009-1)	N	0,00	A-1	57 031,92	4,76	V	TECO5	2,735	10 793,20	1 449,76	0,00
5532949 (196)	N	0,00	A-1	5 000 000,00	24,83	V	LIVRETA	3,400	194 847,97	99 065,02	0,00
56309303 (193)	N	0,00	A-1	8 695 805,05	16,75	F	FIXE	1,600	448 801,25	136 449,03	0,00
5633709 (197)	N	0,00	A-1	5 456 250,00	24,00	V	LIVRETA	2,100	225 000,00	114 374,54	0,00
624767 (624767-1)	N	0,00	A-1	46 705,49	0,96	F	FIXE	4,400	46 705,49	1 291,43	0,00
MONS24816EUR (7-860-1)	N	0,00	A-1	13 636,55	0,33	F	FIXE	4,110	13 636,55	560,46	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
166 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
187 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant ouvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		58 628,57					11 725,72	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		58 628,57					11 725,72	0,00	0,00	0,00
120125402 (9-860-1)	N	0,00	A-1	58 628,57	4,08	F	FIXE	0,000	11 725,72	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		21 868 662,99					1 127 662,95	429 165,96	0,00	86 744,43

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10150770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indice sous-jacent		(1) Indice zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indice zone euro	(4) Indice hors zone euro et écart d'indice dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (penc unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou enadéré (floor)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	21 958 682,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap(option))	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 6 cisé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 6	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	19/06/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	19/06/2017
L	Frais d'études et d'insertion non suivis de travaux	5	19/06/2017
L	Subventions d'équipement : biens, mobilier et études	5	19/06/2017
L	Subventions d'équipement : biens immobiliers et infrastructures	30	19/06/2017
L	Subventions d'équipement : équipements structurants d'intérêt national	40	19/06/2017
L	Logiciels	5	19/06/2017
L	Autres immobilisations corporels	5	19/06/2017
L	Agencement et aménagement de terrains	20	19/06/2017
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	19/06/2017
L	Parkings	30	19/06/2017
L	Constructions - Bâtiments en dur **	30	19/06/2017
L	Constructions - Bâtiments préfabriqués **	15	19/06/2017
L	Constructions pour autrui - durée du bail	0	19/06/2017
L	Constructions - Bâtiments d'exploitation (1)	50	19/06/2017
L	Réseaux d'eau (1)	50	19/06/2017
L	Réseaux d'assainissement (1)	50	19/06/2017
L	Véhicules légers neufs (Voitures?)	7	19/06/2017
L	Véhicules légers (Voitures?) d'occasion	4	19/06/2017
L	Véhicules lourds neufs (camions, bennes,?)	10	19/06/2017
L	Véhicules lourds d'occasion (camions, bennes,?)	5	19/06/2017
L	Bus	12	19/06/2017
L	Autre matériel de transport	5	19/06/2017
L	Matériel et mobilier	10	19/06/2017
L	Matériel informatique	5	19/06/2017
L	Matériel de spectacle	10	19/06/2017
L	Matériel industriel	10	19/06/2017
L	Poteaux d'incendie	50	19/06/2017
L	Autre matériel	10	19/06/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		107 444,60	107 444,60	0,00	107 444,60
Litige	0,00	07/12/2020	95 820,00	95 820,00	0,00	95 820,00
Provision CET	0,00	24/11/2025	11 624,50	11 624,50	0,00	11 624,50
Dépréciations (2)	0,00		228 099,14	228 099,14	0,00	228 099,14
Impayés	0,00	24/11/2025	228 099,14	228 099,14	0,00	228 099,14
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		336 543,84	336 543,84	0,00	336 543,84

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 360 500,00	2 360 500,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 345 760,00	3 345 760,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	985 260,00	985 260,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 360 500,00	I 2 360 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 760 500,00	1 760 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 748 700,00	1 748 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat ^o afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	11 800,00	11 800,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		600 000,00	600 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	600 000,00	600 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 345 760,00	III 3 345 760,00
Ressources propres externes de l'année (a)		11 420,00	11 420,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	11 420,00	11 420,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 334 340,00	3 334 340,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	30 000,00	30 000,00
28033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	69 000,00	69 000,00
28121	Aménagement Terrains nus	1 000,00	1 000,00
28125	Aménagement Terrains bâtis	1 000,00	1 000,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 000,00	1 000,00
28131	Bâtiments	88 000,00	88 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	139 000,00	139 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 165 000,00	1 165 000,00
28154	Matériel industriel	98 000,00	98 000,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	187 000,00	187 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	334 000,00	334 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	670 000,00	670 000,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	12 000,00	12 000,00
28182	Matériel de transport	113 000,00	113 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	13 000,00	13 000,00
28184	Mobilier	1 000,00	1 000,00
28188	Autres	4 000,00	4 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	407 340,00	407 340,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742	Subvention travaux	Soutien projets de solidarité internationale d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable	Associations - A DEFINIR	Association	35 000,00
6742	Subvention participation PCRS	Constitution, gestion et mise à disposition du PCRS de la mayenne	TEM 53 - Territoire d'Energie Mayenne	Etablissement de droit public	10 000,00
6743.0	Eau abandon créances	Contribution au fonds de solidarité logement sous la forme d'abandons de créances	Particuliers	Personne physique	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D 18-USLEAU 2018/1 2018 USINE DES EAUX	42 000 000,00	0,00	42 000 000,00	34 454 296,48	2 000 000,00	0,00
D 22-HAUT RO 2022/1 CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRETAGNE	3 700 000,00	0,00	3 700 000,00	3 263 545,73	0,00	0,00
D 23-RESHROC 2023/1 ETANCHEITE RESERVOIR HAUT ROCHER	800 000,00	0,00	800 000,00	1 860,00	500 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	3,09	0,00	3,09
ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	C	0,00	0,00	0,00	2,11	0,00	2,11
ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	12,39	0,00	12,39
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,04
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	C	0,00	0,00	0,00	3,98	0,00	3,98
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	C	0,00	0,00	0,00	2,46	0,00	2,46
AGENT DE MAITRISE	C	0,00	0,00	0,00	2,78	0,00	2,78
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0,00	0,00	0,00	1,13	0,00	1,13
INGENIEUR EN CHEF	A	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	0,00	0,00	0,00	0,25	0,00	0,25
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	B	0,00	0,00	0,00	0,75	0,00	0,75
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	15,48	0,00	15,48

LAVAL AGGLOMERATION - EAU REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sport.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompier.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-4* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-4-1* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-4-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-4-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-2* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-4* : Emplois des communes (+ 2 000 hab.) et des groupements de communes (+10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-6 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-9 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'expiration de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 332-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.332 et L.352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-13 : Collaborateurs de groupes d'étus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-6, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 56
 Nombre de suffrages exprimés : 71

VOTES :

Pour : 52
 Contre : 10
 Abstentions : 9

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par (1) Le Président,
 A Laval le 15/12/2025
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil communautaire
 A Laval, le 15/12/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRE Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	
CHAUVELIER Lucie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLÉCHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludivine	
LEFORT Christian	
LHOTELLIER Hervé	
LOISEAU Céline	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
Nom et prénom du signataire	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PÉNIGUEL Patrick	
RENIÉ Henri	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, Je

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,....

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET
20008339200148

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
ETABLISSEMENT PUBLIC LAVAL AGGLOMERATION

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE LAVAL

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif (projet de budget)

BUDGET : ASSAINISSEMENT REGIE LA (2)

ANNEE 2026

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	28
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	29
A3.2 - Enlèvement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	33
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	35
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	37
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	38
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	42
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 960 150,00	9 960 150,00
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	9 960 150,00	9 960 150,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	8 836 200,00	8 836 200,00
+	+	+
R		
E		
P		
O		
R		
T		
S		
RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
-	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 836 200,00	8 836 200,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	18 796 350,00	18 796 350,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent. Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 975 650,00	0,00	4 958 500,00	4 958 500,00	4 958 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 004 470,00	0,00	2 132 900,00	2 132 900,00	2 132 900,00
014	Atténuations de produits	650 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 010,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des dépenses de gestion des services		6 634 130,00	0,00	7 195 400,00	7 195 400,00	7 195 400,00
66	Charges financières	180 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	77 000,00	0,00	276 000,00	276 000,00	276 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 891 130,00	0,00	7 621 400,00	7 621 400,00	7 621 400,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	2 897 000,00		2 338 750,00	2 338 750,00	2 338 750,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 897 000,00		2 338 750,00	2 338 750,00	2 338 750,00
TOTAL		9 788 130,00	0,00	9 960 150,00	9 960 150,00	9 960 150,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 960 150,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 051 130,00	0,00	9 213 650,00	9 213 650,00	9 213 650,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
Total des recettes de gestion des services		9 062 130,00	0,00	9 226 150,00	9 226 150,00	9 226 150,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		9 062 130,00	0,00	9 226 150,00	9 226 150,00	9 226 150,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	726 000,00		735 000,00	735 000,00	735 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		726 000,00		735 000,00	735 000,00	735 000,00
TOTAL		9 788 130,00	0,00	9 960 150,00	9 960 150,00	9 960 150,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 960 150,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 893 750,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	---------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	720 000,00	0,00	108 000,00	108 000,00	108 000,00
21	Immobilisations corporelles	720 000,00	0,00	1 241 000,00	1 241 000,00	1 241 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 348 000,00	0,00	5 880 000,00	5 880 000,00	5 880 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	6 788 000,00	0,00	7 229 000,00	7 229 000,00	7 229 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	565 700,00	0,00	572 200,00	572 200,00	572 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	565 700,00	0,00	572 200,00	572 200,00	572 200,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 353 700,00	0,00	7 801 200,00	7 801 200,00	7 801 200,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	735 000,00		735 000,00	735 000,00	735 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	500 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 235 000,00		1 035 000,00	1 035 000,00	1 035 000,00
	TOTAL	8 578 700,00	0,00	8 836 200,00	8 836 200,00	8 836 200,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 836 200,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	600 000,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	4 582 700,00	0,00	5 797 450,00	5 797 450,00	5 797 450,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 182 700,00	0,00	6 197 450,00	6 197 450,00	6 197 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

46...	Total des opérations pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 182 700,00	0,00	6 187 460,00	6 187 460,00	6 187 460,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 597 000,00		2 338 750,00	2 338 750,00	2 338 750,00
041	Opérations patrimoniales (4)	600 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 397 000,00		2 638 750,00	2 638 750,00	2 638 750,00
TOTAL		8 678 700,00	0,00	8 838 200,00	8 838 200,00	8 838 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 838 200,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 803 750,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 958 500,00		4 958 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 132 900,00		2 132 900,00
014	Atténuations de produits	100 000,00		100 000,00
00	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00		4 000,00
66	Charges financières	150 000,00	0,00	150 000,00
67	Charges exceptionnelles	276 000,00	0,00	276 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat*, provisions	0,00	2 338 750,00	2 338 750,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		7 621 400,00	2 338 750,00	9 960 150,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 960 150,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	735 000,00	735 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	572 200,00	0,00	572 200,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	108 000,00	0,00	108 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 241 000,00	0,00	1 241 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	5 880 000,00	300 000,00	6 180 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
30	Dépréciat* des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		7 801 200,00	1 035 000,00	8 836 200,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 836 200,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	8 000,00		8 000,00
00	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 213 650,00		9 213 650,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00		1 000,00
75	Autres produits de gestion courante	2 500,00		2 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	735 000,00	735 000,00
78	Reprise amort., dépréciat* et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		9 225 150,00	735 000,00	9 960 150,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 960 150,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 105)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	400 000,00	0,00	400 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 797 450,00	0,00	5 797 450,00
18	Comptes liaison : affectat* BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	300 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 338 750,00	2 338 750,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
30	Dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		6 197 450,00	2 638 750,00	8 836 200,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 836 200,00
---	---------------------

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 976 860,00	4 968 600,00	4 968 600,00
604	Achats d'études, prestations de services	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	933 400,00	740 000,00	740 000,00
6062	Produits de traitement	294 000,00	294 000,00	294 000,00
6063	Fournitures entretien et petit éqpt	233 500,00	232 500,00	232 500,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6066	Carburants	200,00	200,00	200,00
6132	Locations immobilières	58 000,00	58 000,00	58 000,00
6135	Locations mobilières	27 000,00	27 000,00	27 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	76 000,00	35 000,00	35 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	23 500,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	8 000,00	8 000,00	8 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	91 000,00	82 000,00	82 000,00
6156	Maintenance	102 400,00	144 100,00	144 100,00
6168	Autres	46 000,00	45 000,00	45 000,00
617	Etudes et recherches	63 500,00	69 000,00	69 000,00
618	Divers	42 400,00	42 400,00	42 400,00
6222	Commissions recouvrement redevance	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6226	Honoraires	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	1 247 000,00	2 060 000,00	2 060 000,00
6231	Annonces et insertions	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6241	Transports sur achats	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6251	Voyages et déplacements	3 900,00	3 900,00	3 900,00
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	13 250,00	13 300,00	13 300,00
6281	Concours divers (cotisations)	37 000,00	37 000,00	37 000,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	208 300,00	309 300,00	309 300,00
62876	Remb. frais au GFP de rattachement	50 600,00	50 600,00	50 600,00
6288	Autres	333 900,00	293 900,00	293 900,00
6356	Redevances occupat* domaine public	4 500,00	4 500,00	4 500,00
6358	Autres droits	800,00	800,00	800,00
63713	Redevance pour la performance des systèm	0,00	300 000,00	300 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 500,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 004 470,00	2 132 800,00	2 132 800,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	40 000,00	35 000,00	35 000,00
6218	Autre personnel extérieur	27 650,00	32 700,00	32 700,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 300,00	3 700,00	3 700,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 173 170,00	1 182 500,00	1 182 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	475 000,00	573 300,00	573 300,00
6452	Cotisations aux mutuelles	40 000,00	49 600,00	49 600,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	219 000,00	228 000,00	228 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	0,00	2 900,00	2 900,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	10 970,00	10 700,00	10 700,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 980,00	6 100,00	6 100,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 000,00	5 000,00	5 000,00
648	Autres charges de personnel	3 400,00	3 400,00	3 400,00
014	Atténuations de produits (7)	860 000,00	100 000,00	100 000,00
706129	Reversit redevance modernisat* agence eau	650 000,00	100 000,00	100 000,00
86	Autres charges de gestion courante	4 010,00	4 000,00	4 000,00
6518	Autres	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 86)		8 834 130,00	7 196 400,00	7 196 400,00
88	Charges financières (b) (8)	180 000,00	150 000,00	150 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	180 000,00	150 000,00	150 000,00

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
87	Charges exceptionnelles (e)	77 000,00	278 000,00	278 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	46 000,00	45 000,00	45 000,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionn.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	200 000,00	200 000,00
88	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (8)	0,00	0,00	0,00
89	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		8 881 130,00	7 821 400,00	7 821 400,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 897 000,00	2 338 750,00	2 338 750,00
6011	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 897 000,00	2 338 750,00	2 338 750,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 897 000,00	2 338 750,00	2 338 750,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 897 000,00	2 338 750,00	2 338 750,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 788 130,00	8 980 150,00	8 980 150,00

+	
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
-	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 980 150,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	54 912,67
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	54 912,67
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 821 est rattaché au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 834 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
64198	Autres remboursements	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 061 130,00	9 213 860,00	9 213 860,00
704	Travaux	485 750,00	540 000,00	540 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 344 630,00	8 017 000,00	8 017 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	650 000,00	100 000,00	100 000,00
7068	Autres prestations de services	245 000,00	245 000,00	245 000,00
7078	Autres marchandises	250 000,00	250 000,00	250 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	0,00	400,00	400,00
70871	Remb. frais par coll. de rattachement	50 000,00	55 000,00	55 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	25 750,00	6 250,00	6 250,00
73	Produits liés de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
748	Autres subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
76	Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 600,00	2 600,00
752	Revenus des immeubles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7588	Autres	0,00	500,00	500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 76		9 082 130,00	9 226 160,00	9 226 160,00
78	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		9 082 130,00	9 226 160,00	9 226 160,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	726 000,00	735 000,00	735 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	726 000,00	735 000,00	735 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		726 000,00	735 000,00	735 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 788 130,00	9 960 160,00	9 960 160,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

-

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	9 960 160,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 609 n'existe pas en M. 40.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour le dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	720 000,00	108 000,00	108 000,00
2031	Frais d'études	400 000,00	25 000,00	25 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	320 000,00	83 000,00	83 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	720 000,00	1 241 000,00	1 241 000,00
2111	Terrains nus	30 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	380 000,00	770 000,00	770 000,00
2181	Installat° générales, agencements	0,00	19 000,00	19 000,00
2182	Matériel de transport	290 000,00	445 000,00	445 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	9 000,00	9 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	6 348 000,00	6 880 000,00	6 880 000,00
2313	Constructions	1 445 000,00	1 630 000,00	1 630 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 903 000,00	4 250 000,00	4 250 000,00
	Total des dépenses d'équipement	8 788 000,00	7 228 000,00	7 228 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	686 700,00	672 200,00	672 200,00
1641	Emprunts en euros	513 750,00	520 200,00	520 200,00
1681	Autres emprunts	51 950,00	52 000,00	52 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	686 700,00	672 200,00	672 200,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	7 363 700,00	7 801 200,00	7 801 200,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	726 000,00	735 000,00	735 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	726 000,00	735 000,00	735 000,00
139111	Sub. équipat cpte résult. Agence de l'eau	422 000,00	422 000,00	422 000,00
139115	Sub. équipat cpte résult. Autres	9 000,00	10 000,00	10 000,00
13912	Sub. équipat cpte résult. Régions	9 000,00	9 000,00	9 000,00
13913	Sub. équipat cpte résult. Départements	166 000,00	172 000,00	172 000,00
13914	Sub. équipat cpte résult. Communes	12 000,00	14 000,00	14 000,00
13915	Sub. équipat cpte résult. Groupements	20 000,00	20 000,00	20 000,00
139188	des tiers	87 000,00	87 000,00	87 000,00
13933	Sub. transf cpte résult. P.A.E.	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	500 000,00	300 000,00	300 000,00
2316	Installat°, matériel et outillage techni	500 000,00	300 000,00	300 000,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 226 000,00	1 035 000,00	1 035 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	8 579 700,00	8 836 200,00	8 836 200,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	-
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 836 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
18	Subventions d'investissement	800 000,00	400 000,00	400 000,00
13111	Subv. éqpt Agence de l'eau	140 000,00	0,00	0,00
13113	Subv. éqpt Départements	460 000,00	400 000,00	400 000,00
18	Emprunts et dettes assimilées (hors 186)	4 582 700,00	5 797 450,00	5 797 450,00
1641	Emprunts en euros	4 582 700,00	5 797 450,00	5 797 450,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 182 700,00	6 197 450,00	6 197 450,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
186	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		5 182 700,00	6 197 450,00	6 197 450,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 897 000,00	2 338 750,00	2 338 750,00
20031	Frais d'études	8 000,00	8 000,00	8 000,00
2006	Licences, logiciels, droits similaires	18 000,00	76 000,00	76 000,00
20131	Bâtiments	117 000,00	123 000,00	123 000,00
20136	Installations générales, agencements, ..	2 000,00	3 000,00	3 000,00
20163	Installations à caractère spécifique	606 000,00	662 000,00	662 000,00
20164	Matériel industriel	189 000,00	222 000,00	222 000,00
20172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
20173	Constructions (mise à disposition)	692 000,00	692 000,00	692 000,00
20176	Matériel et outillage technique (mat)	1 260 000,00	603 750,00	603 750,00
20178	Autres immos corporelles (mat)	10 000,00	8 000,00	8 000,00
20182	Matériel de transport	84 000,00	140 000,00	140 000,00
20183	Matériel de bureau et informatique	6 000,00	7 000,00	7 000,00
20184	Mobilier	1 000,00	2 000,00	2 000,00
20188	Autres	3 000,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 897 000,00	2 338 750,00	2 338 750,00
041	Opérations patrimoniales (8)	500 000,00	300 000,00	300 000,00
236	Avances commandes immo. incorp.	500 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		3 397 000,00	2 638 750,00	2 638 750,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 679 700,00	8 836 200,00	8 836 200,00
				+
RESTES A REALISER N-1 (9)				0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				0,00
				-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				8 836 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

A1.2 – RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (MOTS 16445 et 165)														
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					9 315 962,35									
1641 Emprunts en euros (total)					9 315 962,35									
00361 633480 014 14 (1-805-1)	Crédit Mutuel	24/03/2011	2011-03-25	25/06/2011	120 000,00	F	FIXE	4,400	4,471		T	P	O	A-1
00361 633480 015 15 (3-805-1)	Crédit Mutuel	02/10/2012	2012-12-10	10/03/2013	75 000,00	F	FIXE	4,910	5,023		T	P	O	A-1
00361 633480 016 16 (3-805-1)	Crédit Mutuel	26/07/2013	2013-08-31	25/02/2014	55 000,00	F	FIXE	3,280	3,306		S	P	O	A-1
00361 633480 017 17 (4-805-1)	Crédit Mutuel	11/12/2015	2016-03-15	15/06/2016	65 000,00	F	FIXE	2,070	2,150		S	P	O	A-1
00361 633480 018 18 (131-002-1)	Crédit Mutuel	02/06/2010	2010-11-30	30/11/2011	2 000 000,00	F	FIXE	3,850	3,850		A	C	O	A-1
00361 633480 019 19 (135-002-1)	Crédit Mutuel	21/12/2010	2011-04-01	31/03/2012	2 000 000,00	F	FIXE	4,150	4,150		A	C	O	A-1
00361 633480 020 20 (142-002-1)	Crédit Mutuel	22/12/2011	2011-12-30	25/12/2012	500 000,00	F	FIXE	4,620	4,619		A	P	O	A-1
10000046138 (3-251-1)	CA-CIB	24/10/2013	2014-01-10	10/04/2014	200 000,00	F	FIXE	3,680	3,745		T	P	O	A-1
10000826555 (1-316-1)	CA-CIB	25/04/2018	2020-01-01	15/03/2020	60 852,74	F	FIXE	1,700	1,720		T	P	O	A-1
1311636 (4-273-1)	Caisse Dépôts et Consignations	28/12/2011	2012-02-01	01/02/2013	33 000,00	F	FIXE	4,510	4,495		A	P	O	A-1
18025 (18189) (1-339-1)	Société Générale	26/12/2009	2020-01-01	31/03/2020	201 636,73	V	EURBORO3M	0,067	0,188		T	P	O	A-1
531517 (1-326-1)	Crédit Mutuel	03/12/2014	2020-01-01	10/03/2020	247 967,61	F	FIXE	2,470	2,524		T	P	O	A-1
67363529 (1-531-1)	CA-CIB	01/06/2010	2020-01-01	10/03/2020	215 590,21	F	FIXE	3,560	3,636		T	P	O	A-1
67425186 (3-350-1)	CA-CIB	02/07/2010	2020-01-01	10/03/2020	374 187,88	F	FIXE	3,700	3,782		T	P	O	A-1
7188340 (2-304-1)	Caisse d'Epargne	23/07/2007	2020-01-01	25/01/2020	106 865,47	F	FIXE	4,320	5,568		A	P	O	A-1
8061413 (1-324-1)	Caisse d'Epargne	25/10/2011	2020-01-01	25/01/2020	89 251,66	F	FIXE	5,460	5,722		T	P	O	A-1
8077617 (159-002-1)	Caisse d'Epargne	25/11/2011	2011-12-29	01/06/2012	1 000 000,00	F	FIXE	4,560	4,564		A	C	O	A-1
8174521 (1-221-1)	Caisse d'Epargne	25/05/2012	2012-05-29	25/06/2012	285 000,00	F	FIXE	6,080	6,442		T	C	O	A-1
85190785 (2-405-1)	CA-CIB	06/10/2012	2012-11-23	10/02/2013	245 000,00	F	FIXE	4,380	4,457		T	P	O	A-1
88529226 (1-443-1)	CA-CIB	25/03/2013	2013-06-10	10/09/2013	50 000,00	F	FIXE	3,570	3,663		T	P	O	A-1
C700436 (2-339-1)	Crédit Foncier	19/12/2011	2020-01-01	28/03/2020	90 000,00	F	FIXE	5,210	5,403		T	C	O	A-1
M18255326EUR (4-324-1)	Caisse Française de Financement Local	01/01/2020	2020-01-01	01/01/2020	54 400,00	F	FIXE	4,980	5,043		S	C	O	A-1

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MN531596EUR (2-353-1)	Caisse Française de Financement Local	11/02/2020	2020-01-01	01/01/2020	238 176,65	V	EURIBOR3M	0,904	0,000		T	P	O	A-1
MN524805EUR (145-002-1)	BANQUE POSTALE	10/01/2013	2013-03-22	01/06/2013	850 000,00	F	FIXE	4,180	4,278		T	P	O	A-1
MN531410EUR001 (3-316-1)	Caisse Française de Financement Local	15/07/2019	2020-01-01	01/03/2020	159 333,40	F	FIXE	1,030	1,043		T	P	O	A-1
1543 Emprunts en devises (total)					0,00									
15441 Emprunts assortis d'une option de tréage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					825 435,41									
1681 Autres emprunts (total)					825 435,41									
110352002 (1-232-1)	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	20/01/2013	2013-02-20	31/03/2015	324 276,20	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
12008901 (1-453-1)	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	19/09/2012	2014-05-14	30/06/2016	416 442,40	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
130508701 (4-326-1)	AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE	07/07/2014	2020-01-01	31/07/2020	84 716,81	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					10 141 097,78									

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour à fin, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A1.2	
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		4 026 497,03					520 085,77	143 613,27	0,00	40 784,39
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 026 497,03					520 085,77	143 613,27	0,00	40 784,39
00381 633480 014 14 (1-805-1)	N	0,00	A-1	2 712,81	0,23	F	FIXE	4,400	2 712,81	29,84	0,00	0,00
00381 633480 015 15 (3-805-1)	N	0,00	A-1	13 436,96	1,94	F	FIXE	4,910	6 554,24	540,28	0,00	20,85
00381 633480 016 16 (3-820-1)	N	0,00	A-1	13 244,70	2,65	F	FIXE	3,280	4 272,04	399,68	0,00	103,16
00381 633480 017 17 (4-820-1)	N	0,00	A-1	23 931,78	4,96	F	FIXE	2,070	4 591,31	471,75	0,00	18,70
00381 633480 018 18 (131-002-1)	N	0,00	A-1	999 999,05	14,91	F	FIXE	3,850	66 666,67	38 500,00	0,00	3 150,32
00381 633480 019 19 (135-002-1)	N	0,00	A-1	1 066 666,62	15,25	F	FIXE	4,150	66 666,67	44 266,66	0,00	31 380,82
00381 633480 020 20 (142-002-1)	N	0,00	A-1	199 552,24	5,08	F	FIXE	4,620	29 619,48	9 219,31	0,00	150,57
10000048138 (3-251-1)	N	0,00	A-1	53 060,70	3,03	F	FIXE	3,680	15 670,45	1 739,47	0,00	310,66
10000628555 (1-316-1)	N	0,00	A-1	43 166,09	12,46	F	FIXE	1,700	3 126,63	713,97	0,00	32,14
1311636 (4-273-1)	N	0,00	A-1	5 757,36	1,08	F	FIXE	4,510	2 815,21	259,66	0,00	121,45
19025 (16180) (1-339-1)	N	0,00	A-1	147 852,45	9,00	V	EURBORISPM	0,067	11 720,40	141,13	0,00	0,37
531517 (1-326-1)	N	0,00	A-1	106 307,62	3,94	F	FIXE	2,470	25 603,41	2 389,67	0,00	121,62
67393529 (1-531-1)	N	0,00	A-1	148 645,91	9,94	F	FIXE	3,560	12 607,83	5 124,73	0,00	295,96
67425186 (3-350-1)	N	0,00	A-1	261 251,30	10,19	F	FIXE	3,700	21 370,14	9 372,06	0,00	542,40
7168340 (2-304-1)	N	0,00	A-1	30 195,34	1,07	F	FIXE	4,320	14 776,46	1 304,44	0,00	622,23
8061413 (1-324-1)	N	0,00	A-1	66 583,21	10,82	F	FIXE	5,460	4 548,23	3 543,37	0,00	625,88
8077817 (136-002-1)	N	0,00	A-1	174 941,67	1,42	F	FIXE	4,560	85 520,98	7 977,34	0,00	2 390,70
8174521 (1-221-1)	N	0,00	A-1	92 625,00	6,48	F	FIXE	6,080	14 250,00	5 306,70	0,00	92,66
85190765 (2-820-1)	N	0,00	A-1	41 186,91	1,86	F	FIXE	3,480	20 236,63	1 171,13	0,00	103,02
88520226 (1-443-1)	N	0,00	A-1	10 267,56	2,44	F	FIXE	3,570	4 005,56	314,04	0,00	13,71
C700436 (2-339-1)	N	0,00	A-1	45 000,00	5,99	F	FIXE	5,210	7 500,00	2 228,10	0,00	21,71

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
MIN25326EUR (4-304-1)	N	0,00	A-1	16 000,00	2,00	F	FIXE	4,980	6 400,00	717,12	0,00	230,04
MIN53155EUR (2-353-1)	N	0,00	A-1	186 331,08	12,75	V	EURIBOR3M	2,196	10 315,22	1 031,40	0,00	0,00
MON52480EUR (145-002-1)	N	0,00	A-1	163 416,67	2,17	F	FIXE	4,160	70 754,52	5 703,86	0,00	331,94
MON53141EUR001 (3-315-1)	N	0,00	A-1	114 303,80	13,67	F	FIXE	1,030	7 778,90	1 147,34	0,00	94,48
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de trage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de pari-mari (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		337 144,07					51 954,27	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		337 144,07					51 954,27	0,00	0,00	0,00
110352002 (1-232-1)	N	0,00	A-1	116 856,76	5,25	F	FIXE	0,000	19 476,13	0,00	0,00	0,00
120096001 (1-453-1)	N	0,00	A-1	177 628,86	6,50	F	FIXE	0,000	25 418,41	0,00	0,00	0,00
130508701 (4-326-1)	N	0,00	A-1	42 358,43	5,58	F	FIXE	0,000	7 059,73	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 383 641,10					572 040,04	143 613,27	0,00	40 784,39

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la désignation des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICGS1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 96111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 968.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (seu unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	28	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 963 541,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les Immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	19/06/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	19/06/2017
L	Frais d'études et d'insertion non suivis de travaux	5	19/06/2017
L	Subventions d'équipement : biens, mobilier et études	5	19/06/2017
L	Subventions d'équipement : biens immobiliers et infrastructures	30	19/06/2017
L	Subventions d'équipement : équipements structurants d'intérêt national	40	19/06/2017
L	Logiciels	5	19/06/2017
L	Autres immobilisations corporels	5	19/06/2017
L	Agencement et aménagement de terrains	20	19/06/2017
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	19/06/2017
L	Parkings	30	19/06/2017
L	Constructions - Bâtiments en dur **	30	19/06/2017
L	Constructions - Bâtiments préfabriqués **	15	19/06/2017
L	Constructions pour autrui - durée du bail	0	19/06/2017
L	Constructions - Bâtiments d'exploitation (1)	50	19/06/2017
L	Réseaux d'eau (1)	50	19/06/2017
L	Réseaux d'assainissement (1)	50	19/06/2017
L	Véhicules légers neufs (Voitures?)	7	19/06/2017
L	Véhicules légers (Voitures?) d'occasion	4	19/06/2017
L	Véhicules lourds neufs (camions, bennes,?)	10	19/06/2017
L	Véhicules lourds d'occasion (camions, bennes,?)	5	19/06/2017
L	Bus	12	19/06/2017
L	Autre matériel de transport	5	19/06/2017
L	Matériel et mobilier	10	19/06/2017
L	Matériel informatique	5	19/06/2017
L	Matériel de spectacle	10	19/06/2017
L	Matériel Industriel	10	19/06/2017
L	Poteaux d'incendie	50	19/06/2017
L	Autre matériel	10	19/06/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations Inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises Inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		173 547,42	173 547,42	0,00	173 547,42
Litige 1	0,00	07/12/2020	94 036,42	94 036,42	0,00	94 036,42
Litige 2	0,00	23/11/2021	77 400,00	77 400,00	0,00	77 400,00
Provision CET	0,00	24/11/2025	2 111,00	2 111,00	0,00	2 111,00
Dépréciations (2)	0,00		121 977,29	121 977,29	0,00	121 977,29
Impayés	0,00	24/11/2025	121 977,29	121 977,29	0,00	121 977,29
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		295 524,71	295 524,71	0,00	295 524,71

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)*

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section Investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 307 200,00	1 307 200,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 338 750,00	2 338 750,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 031 550,00	1 031 550,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 307 200,00	1 307 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		572 200,00	572 200,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	520 200,00	520 200,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat* afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	52 000,00	52 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		735 000,00	735 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	735 000,00	735 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 338 750,00	III 2 338 750,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 338 750,00	2 338 750,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	8 000,00	8 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	76 000,00	76 000,00
28131	Bâtiments	123 000,00	123 000,00
28135	Installations générales, agencements, ...	3 000,00	3 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	552 000,00	552 000,00
28154	Matériel industriel	222 000,00	222 000,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	1 000,00	1 000,00
28173	Constructions (mise à disposition)	692 000,00	692 000,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	503 750,00	503 750,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	6 000,00	6 000,00
28182	Matériel de transport	140 000,00	140 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	7 000,00	7 000,00
28184	Mobilier	2 000,00	2 000,00
28188	Autres	3 000,00	3 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

SPANC (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	2 000,00
618	Formation	1 800,00
6251	Frais déplacements	200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	28 700,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	100,00
6411	Salaires	18 600,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	4 700,00
6474	Versement au CNAS	200,00
6475	SPAT	1 400,00
6478	Cotisation assurance statutaire personnel	500,00
648	Repas	400,00
6475	Expertises médicales	400,00
6458.D	Protection sociale complémentaire	200,00
014	Atténuations de produits	0,00
86	Autres charges de gestion courante	0,00
88	Charges financières	0,00
87	Charges exceptionnelles	0,00
88	Dotations aux provisions et dépréciations (4)	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		30 700,00
042	Opérations ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		30 700,00

A5.2.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
013	Atténuations de charges	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	96 000,00
7068	Autres prestations de services	96 000,00
74	Subventions d'exploitation	600,00
748	Remboursement FIPHFP	500,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00
78	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00
Total des recettes réelles		96 600,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 002 (5)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		96 600,00

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-8 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

SPANC (1)
(En application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
D 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		0,00

A5.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
13	Subventions d'investissement	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
28	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
R 001 (4)		0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES		0,00

(1) Compté soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6742	Subvention travaux	Soutien projets de solidarité internationale d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable	Associations - A DEFINIR	Association	35 000,00
6742	Subvention participation PCRS	Constitution, gestion et mise à disposition du PCRS de la mayenne	TEM 53 - Territoire d'Energie Mayenne	Etablissement de droit public	10 000,00
6743.0	Eau abandon créances	Contribution au fonds de solidarité logement sous la forme d'abandons de créances	Particuliers	Personne physique	1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
D 22-STE LOU 2022/1 2022 STATION EPURATION LOUVIGNE	1 100 000,00	575 000,00	1 675 000,00	67 201,71	1 500 000,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	3,09	0,00	3,09
ADJOINT ADMINIST PRINC 1E CL	C	0,00	0,00	0,00	2,11	0,00	2,11
ADJOINT ADMINIST PRINC 2E CL	C	0,00	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	8,41	0,00	8,41
ADJOINT TECHNIQUE	C	0,00	0,00	0,00	0,04	0,00	0,04
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 1E CL	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINC 2E CL	C	0,00	0,00	0,00	1,46	0,00	1,46
AGENT DE MAITRISE	C	0,00	0,00	0,00	0,78	0,00	0,78
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00	0,13
INGENIEUR	A	0,00	0,00	0,00	0,25	0,00	0,25
INGENIEUR EN CHEF	A	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
INGENIEUR PRINCIPAL	A	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	B	0,00	0,00	0,00	1,75	0,00	1,75
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	11,50	0,00	11,50

LAVAL AGGLOMERATION - ASSAINISSEMENT REGIE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INT9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non classés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Muft du contrat (code général de la fonction publique - CGFP).
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-11* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-12* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-13* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-14* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-15* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont le quota de temps de travail est inférieur à 50 %.
 332-8-16* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné, avant l'expiration de son contrat, les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L228 et L. 352).
 343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'états.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-6, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 75
 Nombre de membres présents : 56
 Nombre de suffrages exprimés : 71

VOTES :
 Pour : 52
 Contre : 10
 Abstentions : 9

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par (1) Le Président,
 A Laval le 15/12/2025
 (1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil communautaire
 A Laval, le 15/12/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	
CHARBONNIER James	
CHAUVEUJER Lucie	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

CHESNEL Annette	
CLAVREUL Marie-Cécile	
COIGNARD Jean-Marc	
COQUEREAU Noémie	
D'AGOSTINO Vincent	
DAVOUST Nadège	
DESTAIS Sébastien	
DEULOFEU Jean-Louis	
DEULOFEU Nicolas	
DROGUET Christine	
DUBOIS Christine	
EYMON Isabelle	
FERRON Béatrice	
FLECHARD Bruno	
FOUGERAY Isabelle	
FRANÇOIS Marjorie	
GALLACIER Dominique	
GARNIER Caroline	
GRANDIÈRE Chantal	
GUESNÉ Pierrick	
HOYAUX Georges	
JANVIER Anne-Marie	
LE GAL-HUAUMÉ Paul	
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure	
LE RIDOU Fabienne	
LEDUC Ludvine	
LEFORT Christian	
LHOTELLIER Hervé	
LOISEAU Céline	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	
MORAND Eric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
Nom et prénom du signataire	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Eric	
PETRON Camille	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PENIGUEL Patrick	
RENIÉ Henri	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAINE Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL LAVAL AGGLO (2)

Numéro SIRET : 20008339200106

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : PLATEFORME FERROVIAIRE LA (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	42
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	44
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	46
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	49

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

☐ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00 (4)	0,00	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	209 000,00	282 800,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	209 000,00	282 800,00
VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	289 000,00	289 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	289 000,00	289 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	498 000,00	571 800,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00

TOTAL	209 000,00	0,00	209 000,00	209 000,00	209 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	209 000,00
---	-------------------

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations regues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions Invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00

TOTAL	209 000,00	0,00	282 800,00	282 800,00	282 800,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	282 800,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	73 800,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16448.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00	6 200,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00

TOTAL	215 200,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	289 000,00
--	-------------------

(1) Voir état HB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00

TOTAL	215 200,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	289 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	73 800,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	209 000,00	209 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
40 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	209 000,00	209 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	209 000,00
--	------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	6 200,00		6 200,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		282 800,00	282 800,00
Dépenses de fonctionnement – Total	6 200,00	282 800,00	289 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	289 000,00
---	------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-85).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régle)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
30 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
50 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		282 800,00	282 800,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	282 800,00	282 800,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	282 800,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	80 000,00	0,00	80 000,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	209 000,00	209 000,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	80 000,00	209 000,00	289 000,00

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			289 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la pleine autonomie financière.
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A
DEPENSES								
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	209 000,00	0,00	0,00	209 000,00	209 000,00	0,00	209 000,00	209 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	209 000,00			209 000,00	209 000,00		209 000,00	209 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	209 000,00			209 000,00	209 000,00		209 000,00	209 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								209 000,00

(1) Voir état H-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B6 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RP 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 324 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RP 043).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2334.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A
RECETTES					
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	209 000,00	0,00	282 800,00	282 800,00	282 800,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					282 800,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	209 000,00	0,00	0,00	209 000,00	209 000,00	0,00	209 000,00	209 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	209 000,00			209 000,00	209 000,00		209 000,00	209 000,00
Reprise sur autofinancement antérieur	209 000,00			209 000,00	209 000,00		209 000,00	209 000,00
13913 Subv. transf. Départements	37 000,00			37 000,00	37 000,00		37 000,00	37 000,00
139158 Subv. transf. Autres groupements	172 000,00			172 000,00	172 000,00		172 000,00	172 000,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	209 000,00			209 000,00	209 000,00		209 000,00	209 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	209 000,00	0,00	282 800,00	282 800,00	282 800,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	209 000,00		282 800,00	282 800,00	282 800,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (5) Voir l'annexe IV-B6 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III
								B
DEPENSES								
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II		III = I + II
	TOTAL	215 200,00	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	0,00	289 000,00
011	Charges à caractère général (3)	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6580) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00
023	Virement à la section d'investissement	209 000,00			282 800,00	282 800,00		282 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	209 000,00			282 800,00	282 800,00	282 800,00	282 800,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées								289 000,00

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

- (1) Voir état HB pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	215 200,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
	Total des recettes de gestion des services	6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées						289 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RP 042 = D1 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	215 200,00	0,00	0,00	289 000,00	289 000,00	0,00	289 000,00	289 000,00
011	Charges à caractère général (4)	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
61521	Entretien terrains	6 200,00	0,00		6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	6 200,00	0,00	0,00	6 200,00	6 200,00	0,00	6 200,00	6 200,00
023	Virement à la section d'investissement	209 000,00			282 800,00	282 800,00		282 800,00	282 800,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	209 000,00			282 800,00	282 800,00		282 800,00	282 800,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DP 042 = RI 040) (DP 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 034 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	215 200,00	0,00	289 000,00	289 000,00	289 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
752	Revenus des immeubles	4 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		6 200,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00
777	Rec... subv inv transférées opte résultat	209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		209 000,00		209 000,00	209 000,00	209 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état VB pour le contenu du budget précédent.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

LAVAL AGGLOMERATION - PLATEFORME FERROVIAIRE LA - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A2
Chapitre nature	Libelle	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISÉE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)								A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00		6 200,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	6 200,00		6 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		80 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000 €		19/12/2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10	19/12/2022
L	Frais d'études et d'insertion non suivis de travaux	5	19/12/2022
L	Subventions d'équipement < 10 000 ?	5	19/12/2022
L	Subventions d'équipement >= 10 000 ? : Même durée que chez le bénéficiaire.	0	19/12/2022
L	Subventions d'équipement : biens mobiliers et études	5	19/12/2022
L	Subventions d'équipement : biens immobiliers et infrastructures	30	19/12/2022
L	Subventions d'équipement : équipements structurants d'intérêt national	40	19/12/2022
L	Attributions de compensation d'investissement	1	19/12/2022
L	Logiciels	5	19/12/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	5	19/12/2022
L	Agencement et aménagement de terrains	20	19/12/2022
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	19/12/2022
L	Parkings	30	19/12/2022
L	Constructions - Bâtiments en dur **	30	19/12/2022
L	Constructions - Déchèteries - Bâtiments préfabriqués **	15	19/12/2022
L	Constructions pour autrui - durée du bail	0	19/12/2022
L	Constructions - Bâtiments d'exploitation **	50	19/12/2022
L	Immobilisations, installations déchèteries	15	19/12/2022
L	Véhicules légers neufs (Voitures?)	7	19/12/2022
L	Véhicules légers (Voitures?) d'occasion	4	19/12/2022
L	Véhicules lourds neufs (camions, bennes,?)	10	19/12/2022
L	Véhicules lourds d'occasion (camions, bennes,?)	5	19/12/2022
L	Bennes déchets ménagers	7	19/12/2022
L	Autre matériel de transport	5	19/12/2022
L	Matériel informatique	5	19/12/2022
L	Matériel et mobilier	10	19/12/2022
L	Bacs déchets, composteurs et broyeurs	7	19/12/2022
L	Conteneurs déchets	10	19/12/2022
L	Matériel de spectacle	10	19/12/2022
L	Poteaux d'incendie	50	19/12/2022
L	Autre matériel	10	19/12/2022

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	209 000,00	209 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	282 800,00	282 800,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	73 800,00	73 800,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		209 000,00	I 209 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		209 000,00	209 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	209 000,00	209 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		282 800,00	III 282 800,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		282 800,00	282 800,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	282 800,00	282 800,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 75

Nombre de membres présents : 56

Nombre de suffrages exprimés : 71

VOTES :

Pour : 52

Contre : 10

Abstentions : 9

Date de convocation : 09/12/2025

Présenté par Le Président (1),

A Laval, le 15/12/2025

Délibéré par l'assemblée Le conseil communautaire(2), réunie en session Conseil communautaire

A Laval, le 15/12/2025

Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil communautaire (2),(3).

AGOSTINO Guillaume	
ALEXANDRE Christelle	
ALLAIRE Jérôme	
BARRÉ Olivier	
BEGON Geoffrey	
BERCAULT Florian	
BERROU François	
BERTIER Bruno	
BESANÇON Pierre	
BLANCHET Marcel	
BOISGONTIER Marie	
BORDE Yannick	
BOUILLON Nicole	
BOURGEAIS Bernard	
BROCAIL Julien	
BROUSSEY Loïc	
BURON Sébastien	
CAPLAN Antoine	
CARDOSO David	

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A
CHARBONNIER James		
CHAUVELIER Lucie		
CHESNEL Annette		
CLAVREUL Marie-Cécile		
COIGNARD Jean-Marc		
COQUEREAU Noémie		
D'AGOSTINO Vincent		
DAVOUST Nadège		
DESTAIS Sébastien		
DEULOFEU Jean-Louis		
DEULOFEU Nicolas		
DROGUET Christine		
DUBOIS Christine		
EYMON Isabelle		
FERRON Béatrice		
FLÉCHARD Bruno		
FOUGERAY Isabelle		
FRANÇOIS Marjorie		
GALLACIER Dominique		
GARNIER Caroline		
GRANDIÈRE Chantal		
GUESNÉ Pierrick		
HOYAUX Georges		
JANVIER Anne-Marie		
LE GAL-HUAUMÉ Paul		
LE MÉE CLAVREUL Marie-Laure		
LE RIDOU Fabienne		
LEDUC Ludivine		
LEFORT Christian		

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

LHOTELLIER Hervé	
LOISEAU Céline	
MARQUET Mickaël	
MICHEL Louis	
MORAND Éric	
MOREL Jean-Bernard	
MORIN Patrice	
Nom et prénom du signataire	
OGBI Kamel	
PAILLARD Michel	
PAILLARD Vincent	
PARIS Éric	
PETRON Camille	
POIRIER Georges	
POISSON Gwénaél	
PÉNIGUEL Patrick	
RENIÉ Henri	
RICHARD Damien	
RICHARD Jocelyne	
ROBIN Fabien	
ROCHERULLÉ Michel	
ROULLIER Anthony	
SEGRETAIN Corinne	
SOULTANI Samia	
THIOT Jean-Pierre	
TOQUET Guy	
TRAVERS Gérard	
VIELLE Sylvie	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



BP 2026

BUDGET PRIMITIF

LAVAL AGGLOMÉRATION

www.agglo-laval.fr

Florian Bercault : *Je vous propose de continuer avec l'actualisation des crédits de paiement pour 2026.*

- **CC147 – ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR 2026**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

La procédure de l'AP/CP déroge au principe d'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des opérations de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports.

Une autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un programme. Le crédit de paiement (CP) constitue la limite supérieure des dépenses mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante. L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est ainsi évité de geler des crédits dans le budget, qui n'auraient pas été utilisés dans l'année et auraient été reportés (et donc financés pour un besoin d'équilibre budgétaire).

Pour l'année 2026, le budget de Laval Agglomération comptera 41 autorisations de programme de dépenses.

Les autorisations de programmes suivantes sont terminées :

- programme de l'habitat 2011-2018 (PLH) avec un réalisé de 15 809 855 €,
- programme des aides à la pierre déléguées de l'État 2012-2017 avec un réalisé de 1 318 373 €.

Une modification du montant total des AP concerne :

- | | |
|---|---------------|
| - la station d'avitaillement des bus : | - 1 280 000 € |
| - les bus électriques (programme 2022-2030) : | + 8 398 000 € |
| - la station d'épuration de Louvigné : | + 575 000 € |

II - Impact budgétaire et financier

Le montant total des AP voté en 2026 (hors AP clôturées) est de 288 275 957 €.

Les crédits de paiement inscrits en 2026 aux différents budgets de Laval Agglomération s'élèvent à 32 780 610 €.

François Berrou : L'actualisation des AP/CP inclut à la fois le solde d'un certain nombre d'AP/CP qui sont terminées au niveau du PLH 2011, et les crédits délégués d'Aide à la Pierre de 2012, avec les éléments complémentaires indiqués. Elle prend également en compte des AP/CP modifiées, comme sur la station d'avitaillement ou celles pour les bus, avec les montants indiqués dans le tableau et dans la délibération. Il s'agit d'une actualisation. On retrouve ainsi, dans les crédits de paiement, au niveau global, strictement crédits de paiement 2026, les chiffres repris au niveau du BP. Par ailleurs, sur une demande tout à fait légitime, on a intégré les prévisionnels en crédits de paiement pour 2027 et 2028. Voilà pour ce qui est des AP/CP.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ?

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 147/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

ACTUALISATION ET CRÉATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) POUR 2026

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'instruction codificatrice M57,

Considérant la nécessité d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement dans le cadre du budget primitif 2026,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les autorisations de programme et crédits de paiement concernés, sont votés selon les montants figurant dans le tableau joint en annexe de la délibération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Sultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Conseil Communautaire du 15/12/2025

Autofinancement de Programme	exercice	Statut	Montant AP	MT2022	Montant révisé au 30/06/2022	CP 2022	CP 2027	CP 2028	Reste à financer
2021 - RETRAIT BORDOISET ROUÏE	05/2026	Prévoisé	12 500 000	770		3 300 000	4 800 000	2 400 000	300 000
2021 - RETRAIT BORDOISET ROUÏE	06/2025	Prévoisé	10 800 000	770	0				
2021 - RETRAIT BORDOISET ROUÏE	06/2025	Prévoisé	10 800 000	770	0				
2021 - RETRAIT BORDOISET ROUÏE	06/2026	Prévoisé	10 800 000	770	0				
2021 - RETRAIT BORDOISET ROUÏE	07/2022	Prévoisé	3 400 000	770	0				
2021 - RETRAIT BORDOISET ROUÏE	06/2027	Prévoisé	3 400 000	770	0				
2022 - AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIQUE 2022	05/2026	Prévoisé	1 200 000	770	857 540	0			342 460
2022 - AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIQUE 2022	02/2024	Prévoisé	1 200 000	770	222 260				
2022 - AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIQUE 2022	04/01/2024	Prévoisé	1 200 000	770	644 580				
2022 - AIDE A L'IMMOBILIER ECONOMIQUE 2022	05/2022	Prévoisé	1 200 000	770	0				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	07/2026	Prévoisé	3 000 000	770	2 606 730	20 000			53 270
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	08/2025	Prévoisé	3 000 000	770	3 078 660				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	09/2025	Prévoisé	3 000 000	770	2 337 170				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	09/2026	Prévoisé	3 000 000	770	1 984 030				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	09/2027	Prévoisé	3 000 000	770	28 897				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	09/2028	Prévoisé	3 000 000	770	28 897				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	09/2029	Prévoisé	3 000 000	770	28 897				
2022 - TERRAINS SYNTHETIQUES PRO2 2022	09/2027	Prévoisé	3 000 000	770	0				
2022 - LCO2	07/2024	Prévoisé	11 000 000	770	2 000 000	4 400 000	3 600 000		600 000
2022 - LCO2	07/2024	Prévoisé	11 000 000	770	2 000 000				
2022 - LCO2	05/2022	Prévoisé	11 000 000	770	0				
2022 Aide à la rénovation de locaux économiques	05/2026	Prévoisé	1 200 000	770	359 800	0			840 200
2022 Aide à la rénovation de locaux économiques	02/2025	Prévoisé	1 200 000	770	265 267				
2022 Aide à la rénovation de locaux économiques	07/2024	Prévoisé	1 200 000	770	118 740				
2022 Aide à la rénovation de locaux économiques	05/2023	Prévoisé	1 200 000	770	0				
2023 Schéma de mobilité	05/2026	Prévoisé	600 000	770	207 430	50 000			342 570
2023 Schéma de mobilité	02/2025	Prévoisé	600 000	770	87 371				
2023 Schéma de mobilité	07/2024	Prévoisé	600 000	770	1 728				
2023 Schéma de mobilité	05/2024	Prévoisé	600 000	770	0				
2023 Révision du PLU à l'élaboration du SCOT	04/2026	Prévoisé	740 000	770	114 800	400 000			234 200
2023 Révision du PLU à l'élaboration du SCOT	09/2025	Prévoisé	740 000	770	25 074				
2023 Révision du PLU à l'élaboration du SCOT	09/2026	Prévoisé	740 000	770	0				
2023 Révision du PLU à l'élaboration du SCOT	07/2024	Prévoisé	740 000	770	0				
2023 Révision du PLU à l'élaboration du SCOT	05/2024	Prévoisé	740 000	770	0				
2024 ENJAM 2024-2028 Contrat de partenariat	07/2026	Prévoisé	130 000	770	172 200	113 200			53 200
Aide ENJAM 2024-2028 Contrat de partenariat	07/2026	Prévoisé	130 000	770	0				
Aide ENJAM 2024-2028 Contrat de partenariat	05/2024	Prévoisé	130 000	770	0				
2024 KISSA 2024-2028 Contrat de partenariat	05/2026	Prévoisé	140 000	770	105 000	110 000			65 000
Aide KISSA 2024-2028 Contrat de partenariat	07/2026	Prévoisé	140 000	770	0				
Aide KISSA 2024-2028 Contrat de partenariat	05/2024	Prévoisé	140 000	770	0				

Conseil Communautaire du 15/12/2025

Autorisation de Programme	année	Relevé	Montant AP	MTVA	Montant des AP au 31/12/2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Reste à Recouvrer
2023-Port de La Fondele	V1-2026	Terrain	4 450 000	HT	3 542 546	846 000			12 960
2023-Port de La Fondele	V8-2025	Terrain	4 450 000	HT	1 560 380				
2023-Port de La Fondele	V5-2025	Terrain	3 750 000	HT	775 000				
2023-Port de La Fondele	V8-2024	Terrain	3 750 000	HT	775 000				
2023-Port de La Fondele	V3-2024	Terrain	3 477 300	HT	775 000				
2023-Port de La Fondele	V2-2023	Terrain	2 400 000	HT	39 480				
2023-Port de La Fondele	V1-2023	Terrain	1 800 000	HT	39 480				
2023-Port de La Fondele	V5-2022	Terrain	1 800 000	HT					
2024 - Bouchepied extension 20 Rue	V5-2025	Terrain	1 210 000	HT	0				1 210 000
2014 - SEV - BELLETOUR	V15-2026	Transports	2 150 000	HT	1 070 000	850 000			231 960
2014 - SEV - BELLETOUR	V14-2025	Transports	2 150 000	HT	1 071 470				
2014 - SEV - BELLETOUR	V13-2025	Transports	2 150 000	HT	1 071 470				
2014 - SEV - BELLETOUR	V12-2024	Transports	2 150 000	HT	469 000				
2014 - SEV - BELLETOUR	V11-2023	Transports	2 150 000	HT	469 000				
2014 - SEV - BELLETOUR	V10-2023	Transports	2 150 000	HT	739 371				
2014 - SEV - BELLETOUR	V9-2021	Transports	2 150 000	HT	627 000				
2014 - SEV - BELLETOUR	V8-2021	Transports	2 150 000	HT	627 000				
2014 - SEV - BELLETOUR	V7-2020	Transports	2 150 000	HT	627 000				
2014 - SEV - BELLETOUR	V6-2019	Transports	2 150 000	HT	627 000				
2014 - SEV - BELLETOUR	V5-2018	Transports	2 150 000	HT	40 470				
2014 - SEV - BELLETOUR	V4-2018	Transports	2 150 000	HT	40 470				
2014 - SEV - BELLETOUR	V3-2017	Transports	2 150 000	HT	40 470				
2014 - SEV - VS	V2-2016	Transports	250 000	TTC	40 470				
2014 - SEV - VS	V1-2015	Transports	1 900 000	TTC	7 330				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V1-2026	Transports	3 030 000	HT	2 330 000	620 000			70 960
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V8-2025	Transports	4 300 000	HT	2 155 474				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V5-2025	Transports	4 300 000	HT	2 155 474				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V4-2023	Transports	4 300 000	HT	1 809 872				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V3-2024	Transports	4 300 000	HT	806 372				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V2-2024	Transports	4 300 000	HT	442 300				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V1-2023	Transports	3 100 000	HT	8 180				
2023 - STATION ANTIALLEMENT	V5-2022	Transports	3 100 000	HT	0				
2023 - BUS 2022-2026	V8-2026	Transports	22 900 000	HT	7 087 194	5 328 000	3 384 000	2 104 000	5 245 826
2023 - BUS 2022-2026	V5-2025	Transports	14 500 000	HT	3 387 235				
2023 - BUS 2022-2026	V4-2025	Transports	14 500 000	HT	3 387 235				
2023 - BUS 2022-2026	V3-2025	Transports	14 380 000	HT	2 307 235				
2023 - BUS 2022-2026	V2-2024	Transports	14 380 000	HT	3 289 640				
2023 - BUS 2022-2026	V1-2024	Transports	14 380 000	HT	2 773 050				
2023 - BUS 2022-2026	V5-2022	Transports	14 380 000	HT	0				
2024 - Déchèterie de LAVAL	V1-2026	Déchets Ménagers	4 120 000	HT	6 640	810 000	2 530 000	801 300	0
2024 - Déchèterie de LAVAL	V1-2025	Déchets Ménagers	4 120 000	HT	0				
2024 - Déchèterie de LAVAL	V5-2024	Déchets Ménagers	3 500 000	HT					
2021 - PARC GRAND CURET	V4-2026	PCSLM	39 710 000	HT	0	2 200 000	4 800 000	4 800 000	17 110 000
2021 - PARC GRAND CURET	V3-2025	PCSLM	28 710 000	HT	0				
2021 - PARC GRAND CURET	V2-2024	PCSLM	28 710 000	HT	0				
2021 - PARC GRAND CURET	V1-2023	PCSLM	28 710 000	HT	0				
2021 - PARC GRAND CURET	V5-2021	PCSLM	28 710 000	HT	0				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V11-2026	Régle EAU	42 000 000	HT	34 706 426	2 000 000			5 293 574
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V10-2025	Régle EAU	42 000 000	HT	23 874 880				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V9-2025	Régle EAU	42 000 000	HT	21 446 079				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V8-2024	Régle EAU	42 000 000	HT	5 251 473				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V7-2024	Régle EAU	42 000 000	HT	5 251 473				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V6-2023	Régle EAU	42 000 000	HT	1 254 000				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V5-2023	Régle EAU	35 000 000	HT	1 254 000				
2019 - LIGNES DES EAUX - DEPENSES	V4-2022	Régle EAU	25 000 000	HT	1 064 022				
LIGNES DES EAUX - PROCTTES SURVENTIONS		Régle EAU	10 000 000		4 156 370	1 000 000			4 843 630
LIGNES DES EAUX - PROCTTES PREST		Régle EAU	25 000 000		25 000 000	0			0
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRISTOL	V10-2026	Régle EAU	3 700 000	HT	3 263 546	0			436 454
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRISTOL	V3-2024	Régle EAU	3 700 000	HT	2 527 000				
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRISTOL	V2-2023	Régle EAU	3 700 000	HT	0				
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRISTOL	V1-2022	Régle EAU	3 840 000	HT	0				
2022 - CONTOURNEMENT HAUT ROCHER BRISTOL	V5-2022	Régle EAU	2 800 000	HT	0				
2023 - Bouchepied Réseaux du Haut Rocher	V3-2026	Régle EAU	800 000	TTC	1 890	500 000	268 140		0
2023 - Bouchepied Réseaux du Haut Rocher	V2-2025	Régle EAU	800 000	TTC	0				
2023 - Bouchepied Réseaux du Haut Rocher	V1-2024	Régle EAU	800 000	TTC	0				
2023 - Bouchepied Réseaux du Haut Rocher	V5-2023	Régle EAU	800 000	TTC	0				
2022 - STATION EPURATION LOUVRE	V3-2026	Régle Assainissement	1 675 000	HT	67 200	1 500 000	107 790		0
2022 - STATION EPURATION LOUVRE	V2-2025	Régle Assainissement	1 100 000	HT	31 734				
2022 - STATION EPURATION LOUVRE	V1-2024	Régle Assainissement	1 100 000	HT	4 460				
2022 - STATION EPURATION LOUVRE	V5-2022	Régle Assainissement	1 100 000	HT	0				
2022 - PLATS FORME ST BERTHEVIN	V3-2022	Plate-Forme St Berth	7 000 000	HT	1 536	0			5 463 464
2022 - PLATS FORME ST BERTHEVIN	V2-2022	Plate-Forme St Berth	7 000 000	HT	1 450				
2022 - PLATS FORME ST BERTHEVIN	V1-2021	Plate-Forme St Berth	7 000 000	HT	0				
2022 - PLATS FORME ST BERTHEVIN	V5-2020	Plate-Forme St Berth	7 000 000	HT	0				
2022 - EMBANCHISSEMENT ITS RIV	V3-2022	Plate-Forme St Berth	2 100 000	HT	0	0			2 100 000
2022 - EMBANCHISSEMENT ITS RIV	V2-2022	Plate-Forme St Berth	2 100 000	HT	0				
2022 - EMBANCHISSEMENT ITS RIV	V1-2021	Plate-Forme St Berth	2 100 000	HT	0				
2022 - EMBANCHISSEMENT ITS RIV	V5-2020	Plate-Forme St Berth	2 100 000	HT	0				

Florian Bercault : *On passe au vote des taux d'imposition 2026 pour les impôts directs locaux, ce qui reste à l'agglomération après les choix gouvernementaux de suppression des impôts de production et de la CVAE, et qui ont donc pour effet de priver les collectivités de leur autonomie fiscale.*

- **CC148 – IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

En application du régime fiscal des communautés d'agglomération, il appartient au conseil communautaire de Laval Agglomération de voter les produits prévisionnels et les taux d'imposition des taxes directes locales.

Considérant le contexte économique instable et la nécessité de préserver les finances des acteurs socio-économiques pour ne pas précipiter un phénomène récessif, il est proposé de maintenir au titre de l'année 2026 des taux d'imposition identiques à 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 0,361 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 3,97 %,
- Taxe d'habitation (TH) : 11,50 %,
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26,03 %.

II - Impact budgétaire et financier

Les crédits seront inscrits sur le chapitre 731 "Fiscalité locale" du budget principal de Laval Agglomération.

Le produit total 2026 estimé des taxes à taux voté s'élève à 16 550 000 € et se répartit ainsi :

- TFB : 535.000 €,
- TFNB : 235.000 €,
- TH : 650.000 €,
- CFE : 15.130.000 €.

François Berrou : *Ce qui est proposé : c'est une stabilité des taux d'imposition 2026. Donc, pour 2026, il est proposé de maintenir les taux d'imposition identiques à ceux de 2025, à savoir :*

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 0,361 %,*
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 3,97 %,*
- *Taxe d'habitation (TH) : 11,50 %,*
- *Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 26,03 %.*

Le produit total 2026 estimé des taxes, à taux voté, s'élève à 16 550 000 €.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ?*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 148/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

IMPÔTS DIRECTS LOCAUX - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121- 29 et L5211-1,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Considérant que l'équilibre du budget principal de Laval Agglomération est assuré pour partie par la recette du produit des impôts locaux,

Qu'il convient de fixer le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et enfin de la cotisation foncière des entreprises,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les taux d'imposition pour l'année 2026 de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation, de la CFE sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 0,361 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 3,97 %,
- Taxe d'habitation (TH) : 11,50 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 26,03 %.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Sultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Florian Bercault : *On passe au vote du taux TEOM sur les ordures ménagères.*

- **CC149 – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) – VOTE DU TAUX 2026**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Sur l'ensemble du territoire de Laval Agglomération, le financement du service des ordures ménagères est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Il est rappelé que le taux de TEOM sur le territoire de Laval Agglomération a été maintenu à 8,10 % pour l'année 2025 sur l'ensemble des 34 communes.

II - Impact budgétaire et financier

Dans l'hypothèse d'un taux de TEOM 2026 maintenu à 8,10 %, le produit fiscal escompté par Laval Agglomération est estimé à 11,3 M€ (11 M€ en 2025), considérant la revalorisation des valeurs des bases locatives 2025 et l'évolution physique des bases.

Ce produit fiscal estimé 2026 est nécessaire à l'équilibre du budget annexe des déchets auquel il est affecté.

François Berrou : *Pour ce qui est du vote du taux des ordures ménagères, l'hypothèse retenue est de voter un taux de TEOM 2026 à 8,10 %. La revalorisation du produit est simplement liée à la revalorisation des bases des valeurs locatives.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des questions ou remarques ?*
Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2026

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1520 et suivants,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le taux de TEOM est fixé à 8,10% en 2026 pour les 34 communes du territoire de Laval Agglomération.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Sultani, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Fabienne Le Ridou).

Florian Bercault : *On passe à la GEMAPI, là aussi produit fiscal attendu.*

- **CC150 – COMPÉTENCE GEMAPI – PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2026**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Depuis le 1er janvier 2018, Laval Agglomération dispose de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations). Son financement est assuré par le budget général.

Par délibération du 12 février 2018, Laval Agglomération a institué la taxe GEMAPI sur son territoire.

L'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) doit voter, chaque année le produit attendu. Il est ensuite réparti par l'administration fiscale sur les trois taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, contribution foncière des entreprises).

La taxe est levée de manière homogène sur tout le périmètre de l'EPCI.

Pour 2026, le produit attendu s'élève à 390 000 €, considérant les dépenses prévisionnelles à financer.

François Berrou : *Le produit fiscal attendu, puisqu'on ne vote pas de taux mais un produit fiscal attendu, pour 2026 est de 390 000 euros, ISO 2025.*

Florian Bercault : *Pas de remarques ? Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

COMPÉTENCE GEMAPI – PRODUIT FISCAL ATTENDU POUR 2026

Rapporteur: François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2017, la compétence GEMAPI est exercée par Laval Agglomération depuis le 1er janvier 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n°5/2018 du 12 février 2018 instituant la taxe GEMAPI,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire décide d'arrêter le produit fiscal de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2026 à 390 000 € conformément au budget primitif 2026.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tous documents à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Soultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Florian Bercault : *On passe à l'attribution de compensation provisoire pour 2026.*

- **CC151 – ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire POUR 2026**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

En application des dispositions du paragraphe V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la communauté d'agglomération verse à chaque commune membre une attribution de compensation ou peut recevoir, de cette dernière, une attribution de compensation (attribution de compensation négative). L'attribution de compensation est figée sauf en cas de transfert d'une compétence donnant lieu à transfert de charges.

Les attributions de compensations permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de la communauté lorsqu'il y a un transfert de compétences, suivi d'un transfert de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

D'une façon générale, les attributions de compensations sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts. Par la suite, chaque nouveau transfert de compétence, donnant lieu à un transfert de charge des communes vers la communauté, génère un ajustement de l'attribution de compensation. La loi permet de déroger à ce principe.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensations (1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C).

La CLECT établit et vote un rapport sur les transferts de charges et de ressources liés aux transferts de compétence. Ce rapport est transmis à chaque commune membre de l'EPCI qui doit en débattre et le voter. Le conseil communautaire arrête ensuite le montant définitif des attributions de compensations pour chacune de ses communes membres en s'appuyant sur le rapport de la C.L.E.C.T.

Avant délibération des conseils municipaux et du conseil communautaire, lors d'un transfert de compétence, la communauté d'agglomération communique aux communes membres le montant provisoire des attributions de compensations sur la base d'un vote du conseil communautaire, sur la base d'une première évaluation du transfert de charges. Cette notification doit intervenir avant le 15 février de l'année N+1, afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Ces attributions de compensations provisoires font l'objet d'ajustement avant la fin de l'année, et en tout état de cause avant le 31 décembre de l'année des transferts.

Concernant l'année 2026, il est rappelé qu'un chiffrage et un rapport de CLECT restent à réaliser concernant le transfert de voirie de quelques communes à Laval Agglomération. Ce transfert a été acté au 1er janvier 2025.

De plus, il est rappelé que depuis 2025, Laval Agglomération verse les attributions de compensations trimestriellement aux communes.

En conséquence, il est proposé un montant provisoire 2026, notifié en janvier au plus tard. Ce dernier sera appelé à être actualisé au premier trimestre 2026, suite aux travaux menés par la CLECT. Ils donneront lieu à un rapport soumis aux conseils municipaux des communes membres de Laval Agglomération et au conseil communautaire.

II - Impact budgétaire et financier

Au 1er janvier 2026, considérant ce qui précède, les attributions de compensations 2026 provisoires sont identiques aux montants 2025, soit

- 8 105 350 € reversés (AC de fonctionnement),
- 590 000 € prélevés sur la ville de Laval (AC d'investissement).

Dans un objectif de simplification administrative, leur versement est reconduit comme suit : versement des dits trimestres en début de période de chaque trimestre, soit au 05.01, 05.04, 05.07, 05.10 au plus tard.

- Montants trimestriels globaux versés : 2 026 337 €,
- Montants trimestriels globaux prélevés : 147 500 €.

François Berrou : Cette attribution de compensation provisoire pour 2026 reprend strictement l'attribution de compensation définitive de 2025, sachant qu'un travail est en cours sur le transfert de voirie à Laval Agglomération, et dans l'autre sens aussi; sur la CLECT. On a eu une première réunion, et la prochaine réunion est prévue en janvier pour modifier les attributions de compensation liées à ce transfert de charge. Pour l'instant, on reste donc sur une attribution de compensation identique à celle de 2025. Ensuite, la version définitive tiendra compte au moins de cette modification en cours.

Florian Bercault : S'il n'y a pas de remarques, je vous propose de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 151/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire 2026

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant qu'il convient d'arrêter un montant d'attribution de compensation provisoire sur lequel se fonderont les versements trimestriels en attente de l'évaluation des charges transférées de l'année,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les attributions de compensations provisoires pour les communes au 1er janvier 2026 sont les suivantes :

Communes	AC définitives 2025	AC provisoires 2026
AC Fonctionnement		
AHUILLE	99 349	99 349
ARGENTRE	67 555	67 555
BEAULIEU-SUR-LOUDON	247 284	247 284
BONCHAMP-LES-LAVAL	684 427	684 427
BOURGNEUF-LA-FORET (LE)	198 881	198 881
BOURGON	17 008	17 008
BRULATTE	120 461	120 461
CHALONS DU MAINE	37 702	37 702
CHANGE	1 523 493	1 523 493
CHAPELLE ANTHENAISE (LA)	45 133	45 133
ENTRAMMES	272 840	272 840
FORCE	93 972	93 972
GENEST-SAINT-ISLE (LE)	224 773	224 773
GRAVELLE (LA)	104 749	104 749
HUISSERIE (L)	90 556	90 556
LAUNAY-VILLIERS	18 937	18 937
LAVAL	969 412	969 412
LOIRON-RUILLE	341 139	341 139
LOUVERNE	240 368	240 368
LOUVIGNE	24 686	24 686
MONTFLOURS	11 362	11 362
MONTIGNE LE BRILLANT	75 339	75 339
MONTJEAN	37 814	37 814
NUILLE SUR VICOIN	48 629	48 629
OLIVET	13 042	13 042
PARNE SUR ROC	132 513	132 513
PORT-BRILLET	277 790	277 790
SAINT-BERTHEVIN	921 769	921 769
SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS	21 155	21 155
SAINT-GERMAIN LE FX	58 094	58 094
SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE	118 807	118 807
SAINT-OUEN-DES-TOITS	94 102	94 102
SAINT-PIERRE-LA-COUR	781 883	781 883
SOULGE SUR OUETTE	90 330	90 330
TOTAL	8 105 350	8 105 350
AC Investissement		
LAVAL	-590 000	-590 000

Article 2

Les versements / prélèvements interviendront par quart à chaque trimestre, et au plus tard les 05.01, 05.04, 05.07, 05.10.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération, ou son représentant, est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : On passe à la modification du tableau des emplois permanents de Laval Agglomération.

• **CC152 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de Laval Agglomération afin de prévoir l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

À défaut d'avoir délibéré pour chaque poste créé ou supprimé, il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service et de recruter et des évolutions intervenues, de modifier le tableau des emplois en respectant les obligations réglementaires.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois.

Il est proposé au conseil communautaire les modifications au tableau des emplois permanents ci-dessous : 2 transformations :

- l'évolution du pôle flotte automobile en service
- ajout d'un cadre d'emploi sur un poste de responsable de service

Il est rappelé qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Aussi, les modifications sont les suivantes, dans le détail :

	Libellé du poste	Quotité	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Observations
1	Responsable du pôle flotte automobile (CCPL2201232)	100 %	Technicien	B	Technique	Transformation du poste de catégorie B en catégorie A Poste mutualisé 50 % Ville 50 % Agglo
	Responsable du service flotte automobile (CCPL2201232)	100 %	Ingénieur / Technicien	A /B	Technique	
2	Responsable de service stratégie foncière (CCPL2504001)	100 %	Attaché / Ingénieur territorial	A	Administrative /Technique	Ajout d'un cadre d'emploi Poste mutualisé 90 % Ville 10 % Agglo
	Responsable de service stratégie foncière (CCPL2504001)	100 %	Ingénieur / Technicien / Rédacteur	A /B	Administrative /Technique	

La mise à jour du TEP rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble de ces évolutions.

Ces évolutions seront intégrées dans le tableau global des emplois permanents en annexe du

projet de cette délibération.

II - Impact budgétaire et financier

L'impact des transformations de postes génèrent un surcoût de masse salariale d'environ 5 160 € en année pleine.

Ces transformations concernent des postes mutualisés entre la ville et Laval Agglomération. Ainsi, le surcoût de masse salariale est réparti pour moitié entre les deux collectivités.

Bruno Bertier : *Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce soir, je vous présente cette modification avec deux évolutions, qui concernent les cadres d'emploi. La première concerne le responsable du pôle flotte automobile, où le cadre d'emploi passe de technicien à ingénieur. C'est un poste mutualisé à 50 % ville et 50 % agglomération. La deuxième transformation porte également sur la partie cadre d'emploi, avec un passage d'attaché à ingénieur pour le poste de responsable de service stratégie foncière. C'est un poste mutualisé à 90 % porté par la ville et à 10 % par l'agglomération. Une fois tout cela précisé, le surcoût de la masse salariale est de 5 160 euros en année pleine.*

Florian Bercault : *Est-ce qu'il y a des remarques ? Je vous propose de voter:*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 152/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, R2313-3 et L2313-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L313-1, L542-2, L542-3 et L542-4,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois permanents au regard des évolutions intervenues depuis la dernière délibération de mise à jour du TEP cette année,

Vu les avis du comité social territorial des 26 septembre 2025,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les évolutions de postes sont validées selon le tableau ci-dessous :

Libellé du poste	Quotité	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Observations
Responsable du pôle flotte automobile (CCPL2201232)	100 %	Technicien	B	Technique	Suppression du poste au 1 ^{er} janvier 2026
Responsable du service flotte automobile (CCPL2201232)	100 %	Ingénieur / Technicien	A /B	Technique	Création du poste au 1 ^{er} janvier 2026
Responsable de service stratégie foncière (CCPL2504001)	100 %	Ingénieur / Technicien / Rédacteur	A /B	Administrative /Technique	Ajout d'un cadre d'emploi

Article 2

La mise à jour du TEP rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026 pour l'ensemble de ces évolutions.

Le tableau global des emplois permanents annexé est approuvé.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits, chaque année, au budget primitif et font l'objet, le cas échéant, de décision modificative.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Sultani, Chantal Grandière et Marie-Cécile Clavreul).

Florian Bercault : On passe à la création d'un emploi fonctionnel de DGST.

- **CC153 – CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DGST – PERMANENT – TEMPS COMPLET**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Suite à la nomination de l'actuel DGA Transitions écologiques au quotidien au poste de DGS de nos collectivités, il est nécessaire de prévoir le remplacement sur le poste de DGA.

Afin de pouvoir attirer un maximum de candidats pour pourvoir ce poste stratégique de l'organisation, il vous est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux.

Pour se faire, il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques.

Il est rappelé que cet emploi fonctionnel permanent à temps complet devra être pourvu par un agent, titulaire ou contractuel, relevant du grade des ingénieurs en chef territoriaux.

II - Impact budgétaire et financier

L'impact de cette création d'emploi fonctionnel, permanent à temps complet, est neutre sur la masse salariale, le nombre de DGA de nos collectivités restant inchangés (5).

À noter que ce nouvel emploi fonctionnel sera mutualisé entre Laval Agglomération et la ville de Laval, avec un portage identique aux autres emplois fonctionnels (50-50 pour l'ensemble des postes de DGA sauf pour le poste de DGA SSPT porté également par le CCAS à hauteur de 65% - 30% Ville – 5% Laval Agglomération).

Bruno Bertier : Suite à la nomination de l'actuel DGA Transitions écologiques au quotidien au poste de DGS de nos collectivités, il est nécessaire de prévoir le remplacement sur le poste de DGA. Afin de pouvoir attirer un maximum de candidats pour pourvoir ce poste stratégique de l'organisation, il vous est proposé d'ouvrir ce poste au cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques. Il est rappelé que cet emploi fonctionnel permanent à temps complet devra être pourvu par un agent, titulaire ou contractuel, relevant du grade des ingénieurs en chef territoriaux. L'impact de cette création d'emploi fonctionnel, permanent à temps complet, est neutre sur la masse salariale, le nombre de DGA de nos collectivités restant inchangé (5).

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter. Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DGST – PERMANENT - TEMPS COMPLET

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, R2313-3 et L2313-1, et L5211-1

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L313-1, L542-2, L542-3 et L542-4,

Vu la loi modifiée n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissement des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (article 37),

Vu le décret n°86-86 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadre, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-546 du 6 mai 1988 fixant la liste des établissements publics mentionnée à l'article 53 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 portant dispositions statutaires particulières aux emplois de direction général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements locaux des collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1er janvier 2026, il est créé un emploi fonctionnel, à temps complet, de Directeur Général des Services Techniques de 80 000 à 150 000 habitants. Cet emploi devra être pourvu par un agent (titulaire ou contractuel) relevant du grade des ingénieurs en chef territoriaux.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, quatre conseillers communautaires s'étant abstenus (Samia Soultani, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Anne-Marie Janvier).

Florian Bercault : On passe aux tarifs 2026 pour la DSP Crématorium.

- **CC154 – DSP CRÉMATORIUM – TARIFS 2026**

Rapporteur : Bernard BOURGEAIS

I - Présentation de la décision

Le contrat de délégation de service public, conclu le 7 septembre 2017 pour une durée de 26 ans, entre Laval Agglomération et la société OGF, définit les conditions de construction et d'exploitation du crématorium situé sur le site des Faluères à Laval. Le contrat a été complété de trois avenants signés le 3 mai 2022 (élargissement des horaires d'ouverture), le 6 février 2024 (ajout d'une prestation et modification de la formule de révision tarifaire) et le 11 avril 2024 (limitation à 10% de l'augmentation des tarifs 2024).

L'article 27 du contrat de concession prévoit l'application chaque année d'une formule de révision tarifaire pour calculer les tarifs applicables. La formule est basée sur les indices INSEE relatifs aux salaires, à l'énergie et aux frais et services divers.

Par application de la formule pour le calcul des tarifs 2026, une diminution de - 0,30% est constatée.

L'application de la diminution de - 0,30% ne génère pas un gain significatif pour les usagers; celle-ci n'a, pour la plupart des tarifs, aucune incidence de diminution de tarif, le montant des prestations reste identique. Aussi, est-il proposé le maintien des tarifs 2025 pour l'année 2026.

II – Impact financier

L'impact financier se traduit par un maintien des tarifs des prestations délivrées aux usagers tels que définis dans le tableau ci-dessous:

Prestations	Tarifs 2025	Tarifs avec application de la formule de révision	Tarifs 2026
Crémation adulte	841,00 €	839,00 €	841,00 €
Crémation adulte sans cérémonie	735,00 €	733,00 €	735,00 €
Crémation enfant jusqu'à 13 ans	421,00 €	420,00 €	421,00 €
Crémation personnes dépourvues de ressource	gratuit	gratuit	gratuit
Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	841,00 €	839,00 €	841,00 €
Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	421,00 €	420,00 €	421,00 €
Utilisation salle de cérémonie > 30mn	106,00 €	106,00 €	106,00 €
Cérémonie de recueil personnalisée	141,00 €	141,00 €	141,00 €
Utilisation salle de convivialité	106,00 €	106,00 €	106,00 €
Location salle pour obsèques sans crémation			
Location < 45mn	106,00 €	106,00 €	106,00 €
Location < 90mn	141,00 €	141,00 €	141,00 €
Location < 120mn	212,00 €	212,00 €	212,00 €
Crémation de pièces anatomiques			
Container < 30kg et 100 L	421,00 €	420,00 €	421,00 €
Container < 60kg et 200 L	841,00 €	839,00 €	841,00 €
Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	227,00 €	226,00 €	227,00 €
Autres prestations de restauration	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2ers mois)	29,00 €	29,00 €	29,00 €
Dispersion des cendres dans le site cinéraire du cimetière	141,00 €	141,00 €	141,00 €
Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 5 ans	200,00 €	199,00 €	200,00 €
Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 10 ans	400,00 €	399,00 €	400,00 €

Bernard Bourgeais : Le contrat de délégation de service public, conclu le 7 septembre 2017 pour une durée de 26 ans, entre Laval Agglomération et la société OGF, définit les conditions de construction et d'exploitation du crématorium situé sur le site des Faluères à Laval. Il est prévu qu'une révision des conditions tarifaires soit appliquée, chaque année. La formule est basée sur les indices INSEE relatifs aux salaires, à l'énergie et aux frais de service divers. Le calcul pour cette année montre une diminution prévisible ou possible de - 0,30 %. Cette application de diminution ne génère pas un gain significatif pour les usagers et n'a, pour la plupart des tarifs, aucune incidence de diminution. Sachant quand même qu'en contrepartie, on pourrait dire que si l'on appliquait cette baisse, qui joue effectivement sur des montants extrêmement faibles, cela générerait des coûts de communication, puisqu'il faudrait refaire l'ensemble des documents tarifaires. Donc, ce qui est proposé, c'est de conserver les tarifs aux niveaux où ils sont aujourd'hui.

Florian Bercault : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?
Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 154/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

DSP CRÉMATORIUM –TARIFS 2026

Rapporteur : Bernard BOURGEAIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1, L1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° 059/2017 du conseil communautaire du 19 juin 2017 approuvant le choix du délégataire de service public du crématorium,

Considérant les termes du contrat de concession signé avec la société OGF le 7 septembre 2017 pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'un crématorium,

Vu l'article 27 du contrat de concession qui fixe la révision annuelle des tarifs selon l'application d'une formule de révision,

Vu l'article 27 qui précise que "cette évolution ne nécessite pas la conclusion d'un avenant dans la mesure où l'évolution tarifaire d'un tarif n'excèderait pas une variation annuelle de 5% à la hausse ou à la baisse",

Vu l'article 27 qui stipule que "le délégant fixe, sur proposition du délégataire, par délibération du Conseil communautaire, l'ensemble des tarifs de nature à assurer l'équilibre financier du contrat dans des conditions normales d'exploitation",

Considérant la proposition du délégataire de maintenir les tarifs 2025 pour l'année 2026,

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs fixés par le contrat de concession pour l'année 2026,

Après avis de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le maintien des tarifs 2025 pour l'année 2026 à compter du 1er janvier 2026 selon la grille tarifaire jointe en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Révision tarifaire
2026

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2026

RÉVISION DES TARIFS SELON LES DERNIERS INDICES CONNUS AU 22/09/2025

Soit la formule de révision tarifaire :

T			S		E		FSD1	
----	=	0.25	+ 0.30	---	+ 0.2	---	+ 0.25	---
To			S ₀		E ₀		FSD1 ₀	

Avec comme indices et valeurs de références :

T / T₀ = Coefficient de variation des tarifs

S = Indice des salaires mensuels de base - Activités scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien (NAF rév. 2, niveau A17 MN) - Base 100 au T2 2017 - série n°105 626 82, valeur connue à la date de révision.
120,80

S₀ = Indice des salaires mensuels de base - Activités scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien (NAF rév. 2, niveau A17 MN) - Base 100 au T2 2017 - série n°105 626 82.

Valeur initiale T1 2022 :

108,40

E = Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - MIG NRG - Énergie (B05, B06, C19, D35, E36)

Prix de marché - Base 2021 - Données mensuelles brutes - Identifiant 010764361¹.

Valeur de l'indice publié à la date de la révision :

121,10 X 1,2668 = 153,41

E₀ = Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - MIG NRG - Énergie (B05, B06, C19, D35, E36), série n° 105 348 44.

Valeur initiale Janvier 2022 :

176,10

FSD1 = Frais et services divers - modèle de référence n°1, série publiée par Le Moniteur, valeur connue à la date de révision.
170,90

FSD10 = Frais et services divers - modèle de référence n°1, série publiée par Le Moniteur.

Valeur initiale Janvier 2022 :

175,60

Soit la formule de révision suivante :

¹ A partir de la diffusion de février 2024 (le 29/02), la série 010534844, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010764361, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,2668. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par le coefficient.

$$\frac{T}{T_0} = 0,25 + 0,30 \frac{120,80}{108,40} + 0,2 \frac{153,41}{176,10} + 0,25 \frac{170,90}{175,60}$$

Et,

$$\frac{T}{T_0} = 1,00186$$

Le coefficient de révision depuis l'origine pour l'année 2025 ressort à 1,00186.

Le coefficient de variation par rapport à la dernière révision ressort donc à 1,00186/1,00483 soit 0,9970.

La variation des tarifs est donc de - 0.30 %.

Ces résultats sont obtenus de la façon suivante :

- le coefficient de révision par rapport à l'origine est calculé à 5 décimales après la virgule ;
- le coefficient de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 4 décimales après la virgule ;
- le pourcentage de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 2 décimales après la virgule et s'applique sur les tarifs hors taxes.

TARIFS APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2025

Prestations	Tarifs au 1er janvier 2025		
	Tarifs H.T.	T.V.A.	Tarifs T.T.C. arrondis
		20.00%	
I- PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM			
1 - Crémation adulte			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	700.83 €	140.17 €	841.00 €
2 - Crémation adulte sans cérémonie			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	612.50 €	122.50 €	735.00 €
3 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	350.83 €	70.17 €	421.00 €
4 - Crémation personnes dépourvues de ressource			
Gratuit			
5 - Crémation après Inhumation Intérieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	700.83 €	140.17 €	841.00 €
6 - Crémation après Inhumation supérieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	350.83 €	70.17 €	421.00 €
II - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
1 - Utilisation de la salle cérémonie > 30 mn	88.33 €	17.67 €	106.00 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisée	117.50 €	23.50 €	141.00 €
3 - Utilisation de la salle de convivialité	88.33 €	17.67 €	106.00 €
4 - Location salle pour obsèques sans crémation			
Location < 45 mn	88.33 €	17.67 €	106.00 €
Location < 90 mn	117.50 €	23.50 €	141.00 €
Location < 120 mn	176.67 €	35.33 €	212.00 €
5 - Crémation de pièces anatomiques			
Container <60 kg et 200L	700.83 €	140.17 €	841.00 €
Container <30 kg et 100 L	350.83 €	70.17 €	421.00 €
6 - Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes			
	189.17 €	37.83 €	227.00 €
7 - Autres prestations de restauration : Service traiteur (organisation / nettoyage)			
Sur devis			
8 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)			
	24.17 €	4.83 €	29.00 €
9 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire du cimetière			
	117.50 €	23.50 €	141.00 €
10 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 5 ans			
	166.67 €	33.33 €	200.00 €
11 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 10 ans			
	333.33 €	66.67 €	400.00 €

TARIFS CONTRACTUELS AU 1^{ER} JANVIER 2026

Prestations	Tarifs au 1er janvier 2026		
	Tarifs H.T.	T.V.A.	Tarifs T.T.C. arrondis
		20,00%	
I- PRESTATIONS DE BASE CREMATORIUM			
1 - Crémation adulte			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	699,17 €	139,83 €	839,00 €
2 - Crémation adulte sans cérémonie			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	610,83 €	122,17 €	733,00 €
3 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	350,00 €	70,00 €	420,00 €
4 - Crémation personnes dépourvues de ressource			
5 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	699,17 €	139,83 €	839,00 €
6 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	350,00 €	70,00 €	420,00 €
II - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES			
1 - Utilisation de la salle cérémonie > 30 mn	88,33 €	17,67 €	106,00 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisée	117,50 €	23,50 €	141,00 €
3 - Utilisation de la salle de convivialité	88,33 €	17,67 €	106,00 €
4 - Location salle pour obsèques sans crémation			
Location < 45 mn	88,33 €	17,67 €	106,00 €
Location < 90 mn	117,50 €	23,50 €	141,00 €
Location < 120 mn	176,67 €	35,33 €	212,00 €
5 - Crémation de pièces anatomiques			
Container < 60 kg et 200L	699,17 €	139,83 €	839,00 €
Container < 30 kg et 100 L	350,00 €	70,00 €	420,00 €
6 - Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes			
7 - Autres prestations de restauration : Service traiteur (organisation / nettoyage)	188,33 €	37,67 €	226,00 €
Sur devis			
8 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)	24,17 €	4,83 €	29,00 €
9 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire du cimetière	117,50 €	23,50 €	141,00 €
10 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 5 ans	165,83 €	33,17 €	199,00 €
11 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 10 ans	332,50 €	66,50 €	399,00 €

INDICES CONNUS AU MOMENT DE LA RÉVISION

IDENTIFIANT 10562682

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/Q10562682>

Indice des salaires mensuels de base - Activités scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien (NAF rév. 2, niveau A17 MN) - Base 100 au T2 2017

Identifiant 010562682

SÉRIES CHRONOLOGIQUES

Paru le : 19/09/2025

TABLEAU

GRAPHIQUE

DOCUMENTATION

TÉLÉCHARGEMENT

Transposer le tableau

Indice des salaires mensuels de base - Activités scientifiques et techniques -
Services administratifs et de soutien (NAF rév. 2, niveau A17 MN) - Base 100 au T2
2017

Année	Trimestre	Valeur
2025	T2	120,8
2025	T1	120,0
2024	T4	119,0
2024	T3	118,6
2024	T2	118,2

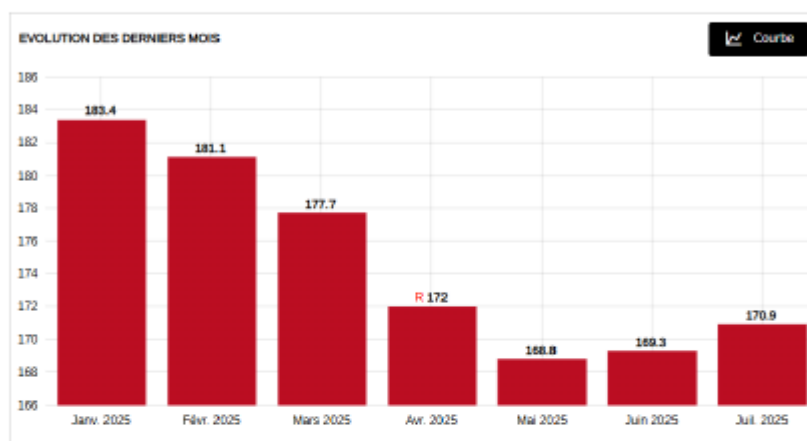
L'INDICE 010764361

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010764361#Tableau>



FSD1

2025	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	ao
	183,4	181,1	177,7	172 ^R	168,8	169,3	170,9	
DML	27/02/25	28/03/25	30/04/25	28/05/25	27/06/25	31/07/25	29/08/25	



VALEUR ^R Provisoire ^R Rectifiée



WWW.OGF.FR

ACTIONS SOCIALES ET SANTÉ

Florian Bercault : *On va sur les actions sociales et santé, avec la CTG 2026-2030.*

- **CC155 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 ENTRE LA CAF DE LA MAYENNE, LAVAL AGGLOMÉRATION, LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE PARLÉ SUR ROC-FORCÉ**

Rapporteur : Bernard BOURGEAIS

I -Présentation de la décision

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche partenariale qui matérialise l'engagement conjoint de la Caf, des collectivités et des établissements publics de coopération communale (Epci) signataires à renforcer la coordination visant à maintenir ou développer des services aux familles.

L'échelon de la Ctg recommandé par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) étant l'intercommunalité, la Caf a proposé de conclure une seule Ctg à l'échelle de l'agglomération lavalloise sur la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Après avoir recueilli l'accord des maires des communes pour s'engager dans la démarche d'élaboration d'une seule Ctg sur l'agglomération lavalloise 2026-2030, un portrait social de territoire a été réalisé par le cabinet COMPAS. La synthèse et l'analyse des priorités ont été partagées avec les maires et les élus référents en comité de pilotage du 29 avril 2025.

À l'issue des travaux en ateliers thématiques menés en mai et juin 2025, et des échanges en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2025, 3 objectifs transversaux aux communes de l'agglomération lavalloise ont été retenus :

- 1) En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifié des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance : **déployer le service public de la petite enfance accompagné par la CAF** en identifiant les missions de chacune des autorités organisatrices et en partageant un diagnostic et des outils pour la mise en place du service public de la petite enfance.
- 2) En matière de soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence : **coordonner l'offre de soutien à la parentalité** en identifiant les échelles adaptées pour garantir une proximité de l'offre, en apportant des réponses coordonnées aux besoins des parents, et en partageant la connaissance des acteurs et actions menés sur le territoire.
- 3) En matière de sécurisation et d'accès aux droits et aux services : **permettre aux professionnels du territoire de bien orienter les allocataires Caf vers les services répondant à leurs besoins**, en faisant connaître l'accessibilité des services, en établissant une cartographie des orientations possibles vers la Caf des partenaires présents sur les territoires.

La Convention territoriale globale (Ctg) définit également des modalités de pilotage stratégique et opérationnel et de suivi de la convention, comme suit :

- **un comité de pilotage** organisé a minima une fois par an, avec les maires, les élus référents et les chargés de coopération des communes pour assurer le suivi et l'évaluation des objectifs transversaux ;
- **des commissions de travail organisées une ou plusieurs fois par an**, par objectif transversal, avec les élus référents et chargés de coopération des communes, des partenaires institutionnels (Mutualité sociale agricole, Département de la Mayenne, Éducation Nationale, État représenté par la Direction des sports, de la jeunesse et de la cohésion sociale) pour contribuer au diagnostic et proposer des actions.

II -Impact budgétaire et financier

La Ctg ne prévoit pas à ce jour le financement par la Caf d'un poste de chargé de coopération employé par Laval Agglomération, pour assurer l'animation et le pilotage de la démarche avec la Caf, étant donné le gel des financements au niveau national par la Cnaf.

Néanmoins, il est convenu que des professionnels des services de Laval Agglomération participent au comité de pilotage avec la CAF et aux commissions de travail, à l'instar de la phase d'élaboration de la Ctg en 2025.

L'intérêt de signer la Ctg pour l'ensemble des communes est aussi de pouvoir accéder aux financements, soumis à la décision du Conseil d'administration de la Caf, sous la forme de subvention de fonctionnement sur projet ou d'investissement. Cette nouvelle condition est inscrite dans le règlement intérieur d'action sociale de la Caf 2025.

Bernard Bourgeois : *La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche partenariale qui matérialise l'engagement conjoint de la CAF, des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires, afin de renforcer la coordination pour maintenir ou développer des services aux familles. L'échelon recommandé est celui des EPCI. Donc, il était souhaité qu'une seule CTG soit signée au niveau de l'agglomération, avec des conventions d'objectifs, commune par commune, pour celles qui le souhaitent. Or, un portrait social de territoire a été réalisé par le cabinet COMPAS, et la synthèse et l'analyse des priorités ont été partagées avec les maires et les élus référents lors du comité de pilotage au printemps. À l'issue des travaux en ateliers thématiques et des échanges en comité de pilotage, trois objectifs transversaux communs pour l'agglomération lavalloise ont été retenus :*

- *Déployer le service public de la petite enfance sur l'ensemble du territoire ;*
- *Coordonner l'offre de soutien à la parentalité ;*
- *Permettre aux professionnels du territoire de bien orienter les allocataires CAF vers les services répondant à leurs besoins.*

En matière d'impact budgétaire et financier, il n'y aura pas de financement pour un poste de chargé de coopération. Néanmoins, les professionnels des services de Laval Agglomération participeront au comité de pilotage, et piloteront quand même cette démarche avec la CAF. L'intérêt de signer la CTG pour l'ensemble des communes est aussi de pouvoir accéder au financement soumis à la décision du Conseil d'administration de la CAF, sous la forme de

subventions de fonctionnement, sur projet ou investissement. Cette nouvelle condition est inscrite dans le règlement intérieur des actions sociales de la CAF 2025.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions ?*

Ceci exposé,

Il est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 155/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2025

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 ENTRE LA CAF DE LA MAYENNE, LAVAL AGGLOMÉRATION, LES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION LAVALLOISE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE PARNÉ SUR ROC-FORCÉ

Rapporteur : Bernard Bourgeais

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, instaurant le service public de la petite enfance et la compétence de toutes les communes en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf),

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027 arrêtée entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf),

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne en date du 17 novembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg,

Considérant l'intérêt partagé entre la Caf, Laval Agglomération et les communes de l'agglomération lavalloise de renforcer les stratégies, la mise en synergie des acteurs et des ressources, pour relever les défis en matière de réponses aux besoins diversifiés des familles, d'accompagnement au parcours éducatif des enfants, d'accès aux droits, de qualité de l'offre, d'attractivité des métiers et des territoires,

Considérant les résultats du portrait social de territoire réalisé par le cabinet COMPAS et présenté en comité de pilotage le 29 avril 2025,

Considérant les 3 objectifs transversaux entre la Caf, Laval Agglomération et les communes de l'agglomération lavalloise, élaborés en ateliers thématiques, puis validés en comité de pilotage le 1^{er} juillet 2025, à savoir : 1) accompagner au déploiement du service public de la

petite enfance ; 2) coordination de l'offre de parentalité ; 3) identifier et cartographier les modalités d'accès aux droits et aux services Caf, par public,

Qu'il convient d'adopter la Convention territoriale globale entre la Caf de la Mayenne, Laval Agglomération et les communes de l'agglomération lavalloise, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 pour animer la démarche partenariale, piloter sa mise en œuvre et accéder à des financements notamment sous la forme de subvention de projet ou d'investissement par la Caf,

Après avis de la commission actions sociales et santé,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La Convention territoriale globale entre la Caf de la Mayenne, les communes de Ahuillé, Argentré, Beaulieu-sur-Oudon, Bonchamp-lès-Laval, Bourgon, Châlons-du-Maine, Changé, Forcé, La Brûlattice, La Chapelle-Anthenaise, La Gravelle, Launay-Villers, Laval, Le Bourgneuf-la-Forêt, Le Genest-Saint-Isle, L'Huisserie, Loiron-Ruillé, Louverné, Louvigné, Montflours, Montigné-le-Brillant, Montjean, Nuillé-sur-Vicoin, Olivet, Parné-sur-Roc, Port-Brillet, Saint-Berthevin, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour, Soulgé-sur-Ouette, le Syndicat intercommunal à vocation unique Parné-sur-Roc-Forcé et Laval Agglomération, pour la durée du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030, est approuvée.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**Communauté d'agglomération
Laval Agglomération
&
33 communes
&
1 syndicat intercommunal à vocation unique
2026– 2030**





Rédaction en cours



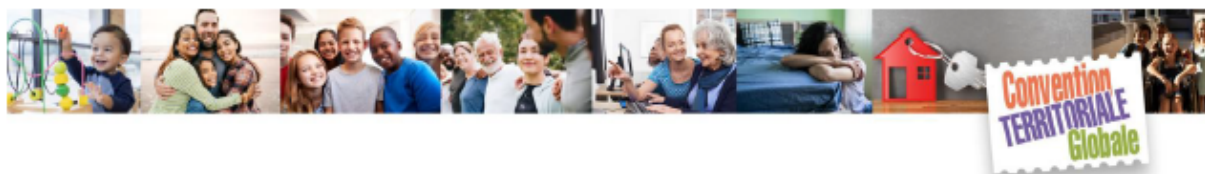
CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > **La Caisse des allocations familiales de la MAYENNE** représentée par la Présidente de son Conseil d'administration, **Mme Evelynne GILLOT** et par sa Directrice **Mme Magali JACQUET**, dûment autorisées à signer la présente convention ;
Ci-après dénommée « la Caf de la Mayenne » ;

et

- > **La commune d'AHUILLÉ** représentée par son maire, **M. DESTAIS Sébastien**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de AHUILLÉ »
- > **La commune d'ARGENTRÉ** représentée par son maire, **M. LEFORT Christian**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune d'ARGENTRÉ »
- > **La commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON** représentée par son maire, **M. ROULLIER Anthony**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON »
- > **La commune de BONCHAMP-LÈS-LAVAL** représentée par son maire, **M. POISSON Gwénaél**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de BONCHAMP-LÈS-LAVAL »
- > **La commune de BOURGON** représentée par son maire, **M. RICHARD Damien**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de BOURGON »
- > **La commune de CHÂLONS-DU-MAINE** représentée par son maire, **M. BROUSSEY Loïc**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de CHÂLONS-DU-MAINE »



- > **La commune de CHANGÉ** représentée par son maire, **M. PÉNIGUEL Patrick**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de CHANGÉ »
- > **La commune de FORCÉ** représentée par son maire, **Mme CHESNEL Annette**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de FORCÉ »
- > **La commune de LA BRÛLATTE** représentée par son maire, **M. DEULOFEU Jean-Louis**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LA BRÛLATTE »
- > **La commune de LA CHAPELLE-ANTHENAISE** représentée par son maire, **Mme FOUGERAY Isabelle**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LA CHAPELLE-ANTHENAISE »
- > **La commune de LA GRAVELLE** représentée par son maire, **M. DEULOFEU Nicolas**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LA GRAVELLE »
- > **La commune de LAUNAY-VILLIERS** représentée par son maire, **M. LHOTELLIER Hervé**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LAUNAY-VILLIERS »
- > **La commune de LAVAL** représentée par son maire, **M. BERCAULT Florian**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LAVAL »
- > **La commune du BOURGNEUF-LA-FORÊT** représentée par son maire, **M. BERROU François**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune du BOURGNEUF-LA-FORÊT »



- > **La commune du GENEST-SAINT-ISLE** représentée par son maire, **Mme. BOUILLON Nicole**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune LE GENEST-SAINT-ISLE »
- > **La commune de L'HUISSERIE** représentée par son maire, **M. THIOT Jean-Pierre**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de L'HUISSERIE »
- > **La commune de LOIRON-RUILLÉ** représentée par son maire, **M. BOURGEAIS Bernard**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LOIRON-RUILLÉ »
- > **La commune de LOUVERNÉ** représentée par son maire, **Mme VIELLE Sylvie**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LOUVERNE »
- > **La commune de LOUVIGNÉ** représentée par son maire, **Mme DUBOIS Christine**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de LOUVIGNÉ »
- > **La commune de MONTFLOURS** représentée par son maire, **M. DELEFOSSE André**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de MONTFLOURS »
- > **La commune de MONTIGNÉ-LE-BRILLANT** représentée par son maire, **M. TRAVERS Gérard**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de MONTIGNÉ-LE-BRILLANT »
- > **La commune de MONTJEAN** représentée par son maire, **M. PAILLARD Vincent**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de MONTJEAN »



- > **La commune de NUILLÉ-SUR-VICOIN** représentée par son maire, **M. MARQUET Mickaël**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de NUILLÉ-SUR-VICOIN »

- > **La commune d'OLIVET** représentée par son maire, **M. MORAND Eric**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune d'OLIVET »

- > **La commune de PARNÉ-SUR-ROC** représentée par son maire, **M. CARDOSO David**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de PARNÉ-SUR-ROC »

- > **La commune de PORT-BRILLET**, représentée par son maire, **M. ROBIN Fabien**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de PORT-BRILLET »

- > **La commune de SAINT-BERTHEVIN**, représentée par son maire, **M. BORDE Yannick**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SAINT-BERTHEVIN »

- > **La commune de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS**, représentée par son maire, **M. MICHEL Louis**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS »

- > **La commune de SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX**, représentée par son maire, **M. BLANCHET Marcel**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX »

- > **La commune de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE**, représentée par son maire, **M. BARRÉ Olivier**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE »



- > **La commune de SAINT-OUEN-DES-TOITS** représentée par son maire, **M. GALLACIER Dominique**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SAINT-OUEN-DES-TOITS »
- > **La commune de SAINT-PIERRE-LA-COUR**, représentée par son maire, **M. PAILLARD Michel**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SAINT-PIERRE-LA-COUR »
- > **La commune de SOULGÉ-SUR-OUETTE**, représentée par son maire, **M. ROCHERULLÉ Michel**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil municipal ;
Ci-après dénommé « la commune de SOULGÉ-SUR-OUETTE »
- > **Le SIVU PARNE SUR ROC - FORCE**, représentée par sa Présidente **Mme Stéphanie GAYRAUD**, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil ;
Ci-après dénommé « le SIVU PARNE SUR ROC-FORCE »
- > **LAVAL AGGLOMERATION**, représenté par son Président, **M. Florian BERCAULT**, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil communautaire ;
Ci-après dénommé « LAVAL AGGLOMERATION »



Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Mayenne en date du 17 novembre 2025 concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Laval-Agglomération en date du 15/12/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Ahuillé en date du 13/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Argentré en date du 09/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Beaulieu-sur-Oudon en date du 09/12/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bonchamp-lès-Laval en date du 06/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Bourgon en date du 05/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Châlons-du-Maine en date du 19/12/2024 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Changé en date du 20/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.



Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Forcé en date du 24/09/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Brûlatte en date du 07/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Chapelle-Anthenaise en date du 27/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de La Gravelle en date du 18/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Launay-Villiers en date du 16/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Le Bourgneuf-la-forêt en date du 13/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Le Genest-Saint-Isle en date du 04/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Laval en date du 08/12/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de L'Huisserie en date du 13/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Loiron-Ruillé en date du 07/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Louvern  en date du 04/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Louvign  en date du 13/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montflours en date du 24/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montign -le-Brillant en date du 09/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Montjean en date du 12/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Nuill -sur-Vico  en date du 05/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Olivet en date du 24/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.



Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Parné-sur-Roc en date du 07/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Port-Brillet en date du 16/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Berthevin en date du 08/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Cyr-le-Gravelais en date du 09/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Germain-le-Fouilloux en date du 02/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

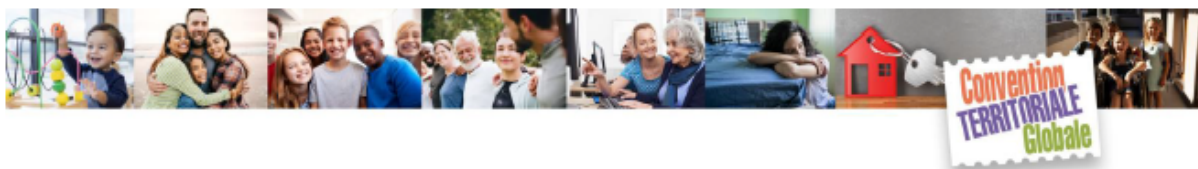
Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Jean-sur-Mayenne en date du 02/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Ouën-des-Toits en date du 28/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Saint-Pierre-la-Cour en date du 14/10/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Soulgé-sur-Ouette en date du 04/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération du SIVU Parné sur Roc- Forcé en date du 05/11/2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.



PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

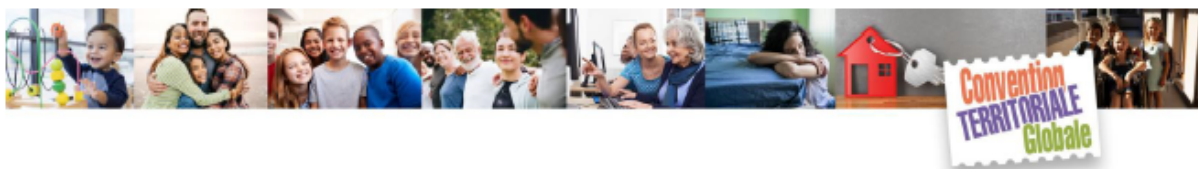
Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun,
- Garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations,
- Mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;



- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...



Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (Caf) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

> Les caractéristiques territoriales suivantes :

L'agglomération lavalloise compte 114 872 habitants en 2022, et connaît un solde positif à hauteur de + 0,3% lié au solde naturel positif et la stabilisation du solde migratoire de 2013 à 2022, sachant que les communes de la première couronne connaissent une progression du solde de +5% et sur la deuxième couronne de +1,6% et à une stabilisation sur la commune de Laval (0%). L'agglomération lavalloise compte 52 586 ménages, composés en moyenne de 2,1 personnes par ménage, avec une forte augmentation des ménages de personnes âgées de + de 60 ans (27% en 2022 contre 15% en 1990).

- > L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : Cf. Liste annexe 2
 - Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants
 - Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernant : l'accès aux droits et aux services, l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le cadre de vie, l'accès et le maintien dans le logement, l'aide à domicile des familles, la médiation familiale, la lutte contre l'exclusion, l'accompagnement des familles en difficulté,
- A l'échelle de Laval Agglomération : 3 thématiques sont priorisées pour l'ensemble des communes du territoire et Laval-Agglomération : la petite enfance, l'accès aux droits et le soutien à la parentalité



- A l'échelle des communes : détaillé dans le plan d'action en annexe 3
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs
 - Chaque commune est compétente sur les champs cités et gère directement ou subventionne des associations pour l'organisation de services sur leur territoire.
 - En **petite enfance**, chaque collectivité ou groupement de communes gère ses équipements type multi-accueils, relais petite enfance, ... Quelques équipements sont gérés par une entreprise ou une association.
 - Le **service RPE** est spécifique à Laval agglomération : A la suite de la fusion avec la Communauté de communes du Pays de Loiron qui gère un RPE intercommunal, la gestion du RPE Pays de Loiron a été reprise par Laval Agglomération et d'autres RPE couvrent une partie du territoire à des échelles communales ou en regroupement de communes.
 - En **enfance/jeunesse**, la plupart des communes gère son propre accueil de loisirs périscolaire, extrascolaire, voire ados. Le SIVU Parné Forcé gère l'accueil de loisirs extrascolaire pour les communes de Forcé et Parné. Quelques équipements sont gérés par une entreprise ou une association.
 - En **parentalité**, le territoire de L'agglomération est couvert de manière hétérogène. Des actions telles qu'un lieu d'accueil enfant parent ou contrat local d'accompagnement à la scolarité ne couvrent que partiellement le territoire à échelle communale.
 - En matière **d'animation de la vie sociale**, le territoire n'est pas totalement couvert. Les espaces de vie sociale et les centres sociaux ne couvrent que quelques communes ou quartiers (Laval), compétentes.
 - **L'accès aux droits** peut être développé dans certaines communes. Il fait l'objet d'une action transversale à l'échelle de Laval Agglomération

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de la Mayenne, les communes de AHUILLÉ, ARGENTRÉ, BEAULIEU-SUR-LOUDON, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, BOURGON, CHÂLONS-DU-MAINE, CHANGÉ, FORCÉ, LA BRÛLATTE, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LA GRAVELLE, LAUNAY-VILLIERS, LAVAL, LE BOURGNEUF-LA-FORÊT, LE GENEST-SAINT-ISLE, L'HUISSERIE, LOIRON-RUILLÉ, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ, MONTFLOURS, MONTIGNÉ-LE-BRILLANT, MONTJEAN, NUILLE-SUR-VICOIN, OLIVET, PARNÉ-SUR-ROC, PORT-BRILLET, SAINT-BERTHEVIN, SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE, SAINT-OUEN-DES-TOITS, SAINT-PIERRE-LA-COUR, SOULGÉ-SUR-OUETTE, LE SIVU PARNE SUR ROC – FORCE ET LAVAL-AGGLOMERATION souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.



ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique globale du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire des communes de AHUILLÉ, ARGENTRÉ, BEAULIEU-SUR-UDON, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, BOURGON, CHÂLONS-DU-MAINE, CHANGÉ, FORCÉ, LA BRÛLATTE, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LA GRAVELLE, LAUNAY-VILLIERS, LAVAL, LE BOURGNEUF-LA-FORÊT, LE GENEST-SAINT-ISLE, L'HUISSERIE, LOIRON-RUILLÉ, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ, MONTFLOURS, MONTIGNÉ-LE-BRILLANT, MONTJEAN, NUILLÉ-SUR-VICOIN, OLIVET, PARNÉ-SUR-ROC, PORT-BRILLET, SAINT-BERTHEVIN, SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLLOUX, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE, SAINT-OUEN-DES-TOITS, SAINT-PIERRE-LA-COUR, SOULGÉ-SUR-OUETTE, le SIVU PARNE SUR ROC-FORCE et LAVAL AGGLOMERATION concernent :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - Un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;



- À la pérennisation et au développement et des places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.

- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - Le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - L'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - Le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - L'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - Une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;
 - L'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - L'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.



- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
 - l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
 - la mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
 - un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
 - l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE (REGROUPEMENT DE COMMUNES OU COMMUNAUTE DE COMMUNES)

Les communes de AHUILLÉ, ARGENTRÉ, BEAULIEU-SUR-LOUDON, BONCHAMP-LÈS-LAVAL, BOURGON, CHÂLONS-DU-MAINE, CHANGÉ, FORCÉ, LA BRÛLATTE, LA CHAPELLE-ANTHENAISE, LA GRAVELLE, LAUNAY-VILLIERS, LAVAL, LE BOURGNEUF-LA-FORÊT, LE GENEST-SAINT-ISLE, L'HUISSERIE, LOIRON-RUILLÉ, LOUVERNÉ, LOUVIGNÉ, MONTFLOURS, MONTIGNÉ-LE-BRILLANT, MONTJEAN, NUILLE-SUR-VICOIN, OLIVET, PARNÉ-SUR-ROC, PORT-BRILLET, SAINT-BERTHEVIN, SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS, SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLLOUX, SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE, SAINT-OUEN-DES-TOITS, SAINT-PIERRE-LA-COUR, SOULGÉ-SUR-OUETTE, LE SIVU PARNE SUR ROC-FORCE sur



l'agglomération lavalloise et LAVAL AGGLOMERATION mettent en place en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

1. La petite enfance

En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires : (Cf. Annexe 3)

Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :

- **Recensent les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;
- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents.
- **Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ; **pour les communes ou les groupements compétents en cas de transfert de plus de 10 000 habitants, la mission de planification prend notamment la forme du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-2 du Code de l'action sociale et des familles. Les communes (ou les groupements**

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.



en cas de transfert de la compétence) qui ont conclu avec la Caf une convention territoriale globale (CTG), qui correspond aux attendus du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil, sont dispensées de réaliser un nouveau schéma.

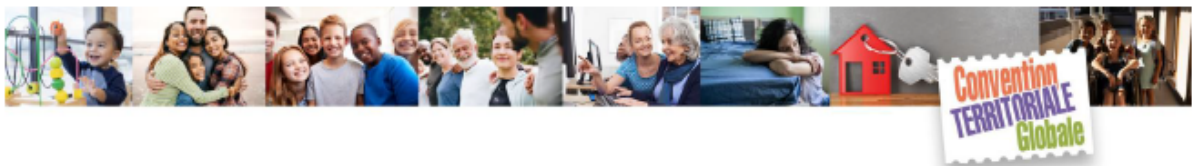
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale) ; **pour exercer cette compétence, les communes (ou leur groupement lorsque la compétence leur a été transférée) de plus de 10 000 habitants doivent se doter d'un relais petite enfance à compter du 1er janvier 2026.**

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une compétence d'AO (Annexe 2) ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

Ainsi que les thématiques suivantes :

2. **L'enfance**
3. **La jeunesse**
4. **La parentalité**
5. **L'accès aux droits et aux services**
6. **L'animation de la vie sociale**
7. **L'inclusion numérique**
8. **Le handicap**
9. **Le logement**
10. **L'accompagnement social**
-



ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

1. Petite enfance, parentalité et handicap

4 priorités ont été identifiées à partir des enjeux sur ce champ :

- Favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance
- Favoriser le déploiement d'une offre de service répondant aux besoins et à la demande de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Renforcer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité
- Identifier et coordonner l'offre de soutien à la parentalité

2. Enfance, jeunesse, parentalité et handicap

4 autres enjeux ont été retenus à partir du diagnostic réalisé par le COMPAS sur l'enfance jeunesse :

- Repérer et accompagner les jeunes dans l'accès au logement, à la vie socio-économique et à des actions de prévention santé
- Favoriser le déploiement d'une offre de service répondant aux besoins et à la demande de concilier vie professionnelle et vie familiale
- Renforcer l'accompagnement des familles en situation de vulnérabilité
- Identifier et coordonner l'offre de soutien à la parentalité

3. Vie sociale et de l'accès aux droits

Enfin, les populations fragiles (dont les personnes en situation de handicap) et les personnes âgées sont prises en compte sur les thèmes de la vie sociale et de l'accès aux droits :

- Améliorer l'accès aux droits notamment par la proximité des guichets et des services publics (relais et actions d'aller vers...)
- Prévenir l'enracinement des ménages dans la pauvreté
- Faciliter l'accès à l'équipement numérique et accompagner dans les démarches en ligne
- Prévenir et lutte contre l'isolement notamment des publics les plus à risque



Les objectifs conjoints sont :

▪ **A l'échelle de Laval Agglomération**

- En matière de réponse aux besoins d'accueil diversifié des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du **service public de la petite enfance** : Déployer le service public de la petite enfance accompagné par la CAF en identifiant les missions de chacune des autorités organisatrices et en partageant un diagnostic et des outils pour la mise en place du service public de la petite enfance.
- En matière de **soutien des parents**, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence : Coordonner l'offre de soutien à la parentalité en identifiant les échelles adaptées pour garantir une proximité de l'offre, en apportant des réponses coordonnées aux besoins des parents, et en partageant la connaissance des acteurs et actions menés sur le territoire
- En matière de sécurisation et d'**accès aux droits et aux services** : Permettre aux professionnels du territoire de bien orienter les allocataires Caf vers les services répondant à leurs besoins, en faisant connaître l'accessibilité des services, en établissant une cartographie des orientations possibles vers la Caf des partenaires présents sur les territoires.

A l'échelle des communes ou regroupement de communes d'autres objectifs peuvent être développés :

- En matière d'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- En matière de solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- En matière de coopération avec les partenaires locaux :
- En matière de réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- En matière de soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Autres.

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires signataires dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.



ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

La Caf de la Mayenne, les communes, le Sivu ainsi que Laval Agglomération s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 2.

Lorsqu'il se matérialise par le versement d'une subvention, le soutien financier de la collectivité territoriale doit permettre d'équilibrer un coût de fonctionnement garantissant la qualité du service attendu. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage. L'annexe 4 précise les modalités de pilotage stratégique et opérationnel ainsi que le suivi de la CTG.



▪ A l'échelle de Laval Agglomération

Pour mener à bien les objectifs des actions transversales aux communes du territoire précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Il est composé, à parité, de représentants de la Caf, des communes et de Laval-Agglomération.

Il sera copiloté par la Caf et Laval-Agglomération ;

Le secrétariat permanent est assuré par Laval-Agglomération.

▪ A l'échelle des communes

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place au moins un temps de concertation annuel partenarial, associant la Caf. Il pourra prendre appui sur les instances de pilotage locales déjà existantes.

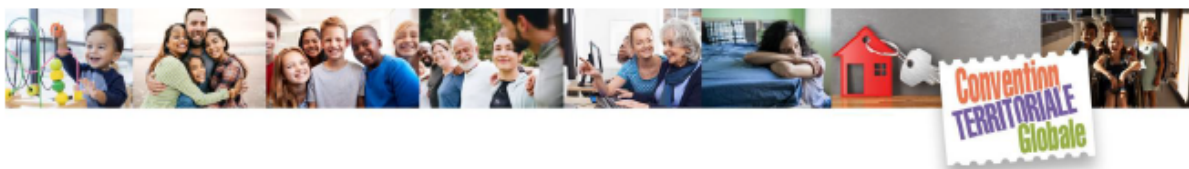
Dans les 2 situations, les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Ces instances :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les collectivités signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Dans le cadre du Copil de la CTG, chaque collectivité locale exerçant la compétence de planification de l'offre en tant qu'Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant établit et actualise périodiquement son schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant qu'elle transmet au comité départemental des services aux familles (CDSF). La CAF apporte son soutien à la collectivité locale dans la vérification de



la compatibilité (contenu et durée) de son schéma avec le schéma départemental des services aux familles.

Avec l'accord express des collectivités locales, la Caf peut transmettre au CDSF les éléments de la CTG correspondant au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ainsi que son bilan intermédiaire et final.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.



Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 – SUIVI, BILAN ET EVALUATION

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

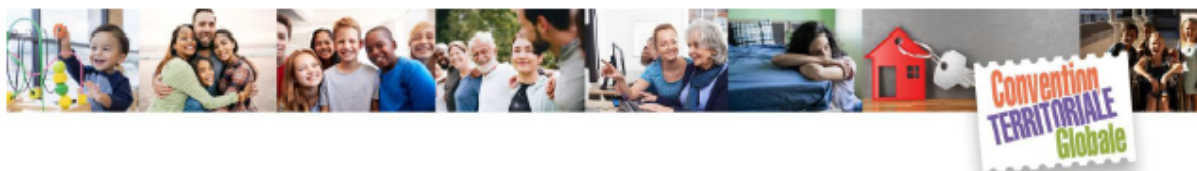
2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative



rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats

[En s'appuyant sur les chargés de coopération thématiques] avec l'aide de la Caf si nécessaire.

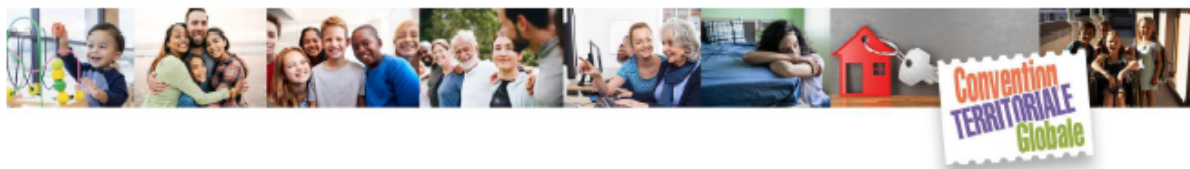
Lorsque la CTG tient lieu de schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ces bilans intermédiaire et final permettent de répondre aux exigences réglementaires prévues à l'article L. 214-2 du CASF. Ainsi, a minima les parties relatives au champ d'intervention « petite enfance » de ces bilans sont communiquées au CDSF. Ces bilans sont soit transmis par courrier ou mail par les signataires de la CTG au CDSF, soit la Caf les transmet au CDSF avec l'accord des signataires de la CTG.

Les collectivités locales signataires peuvent mobiliser l'outil « CTG dans ma poche »² pour suivre le bon déroulement du plan d'actions et des engagements qui le concernent. Ouvert aux chargés de coopération et aux personnes en charge des CTG au sein des collectivités locales, l'outil favorise le suivi de la programmation du plan d'actions de la CTG sous la responsabilité du comité de pilotage.

Chaque collectivité signataire de la CTG désigne la ou les personne(s) habilitée(s) à utiliser l'application pour suivre les engagements qui la concerne. Elle s'engage à signer une convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil.

Dans un premier temps, la ville de Laval va mobiliser l'outil « CTG dans ma poche ». Cet outil pourra ensuite être déployé à d'autres communes volontaires.

² Nom susceptible d'évoluer prochainement



ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre N+ 4 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

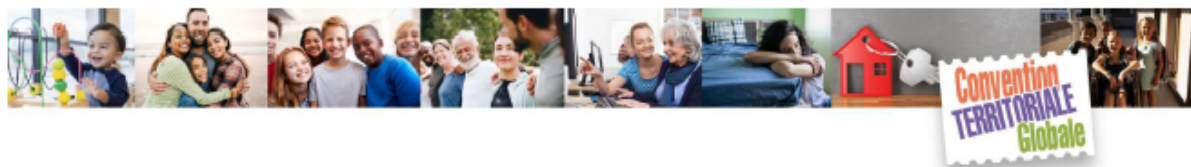
ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure



La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.



Fait à LAVAL, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne Magali JACQUET	La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne Evelynne GILLOT	Le Président de Laval Agglomération Florian BERCAULT
Le Maire de la commune d'Ahuillé Sébastien DESTAIT	Le Maire de la commune d'Argentré Christian LEFORT	Le Maire de la commune de Beaulieu-sur-Oudon Anthony ROULLIER
Le Maire de la commune de Bonchamp-Lès-Laval Gwénaél POISSON	Le Maire de la commune de Le Bourgneuf-la-Forêt François BERROU	Le Maire de la commune de Bourgon Damien RICHARD
Le Maire de la commune de La Brûlatte Jean-Louis DEULOFEU	Le Maire de la commune de Châlons-du-Maine Loïc BROUSSEY	Le Maire de la commune de Changé Patrick PENIGUEL



Le Maire de la commune de La Chapelle-Anthenaise Isabelle FOUGERAY	Le Maire de la commune de Forcé Anette CHESNEL	Le Maire de commune de Le Genest saint Isle Nicole BOUILLON
Le Maire de la commune de La Gravelle Nicolas DEULOFEU	Le Maire de la commune de L'Huissierie Jean-Pierre THIOT	Le Maire de Launay-Villiers Hervé LHOTELLIER
Le Maire de la commune de Laval Florian BERCAULT	Le Maire de la commune de Loiron-Ruillé Bernard BOURGEAIS	Le Maire de la commune de Louvigné Sylvie VIELLE
Le Maire de la commune de Louvigné Christine DUBOIS	Le Maire de la commune de Montflours André DELEFOSSE	Le Maire de la commune de Montigné-le-Brillant Gérard TRAVERS